



N° 6/2017

E U M O F A FAITS SAILLANTS DU MOIS

Observatoire Européen des Marchés des
Produits de la Pêche et de l'Aquaculture

SOMMAIRE

Premières ventes en Europe

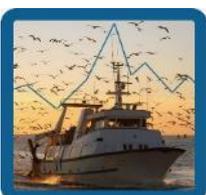
Zoom sur le crabe (France, Norvège, Royaume-Uni), le poulpe (France, Italie, Portugal) et la seiche (France, Italie, Portugal, Royaume-Uni)

Approvisionnement mondial

Étude de cas : La pêche au Vietnam ; commerce de gros des produits halieutiques en Espagne

Consommation : Crevette *Crangon nca* aux Pays-Bas

Contexte macroéconomique



Retrouvez toutes ces données,
informations et bien plus, sur
www.eumofa.eu/fr

Suivez-nous sur Twitter :
[#EU_MARE](https://twitter.com/EU_MARE) [#EUMOFA](https://twitter.com/EUMOFA)

Dans ce numéro

Sur la période janvier-avril 2017, la valeur et le volume des premières ventes a augmenté au Danemark, en Lettonie, en Norvège et au Portugal par rapport à la période janvier-avril 2016. La valeur des premières ventes de baudroie a augmenté en Belgique, au Danemark et en France, tandis qu'elle a baissé au Royaume-Uni. Le volume des premières ventes d'anchois a augmenté substantiellement au Portugal, tandis qu'il a diminué en France et en Italie. En avril 2017, les prix en première vente du maquereau ont augmenté de 16 % en Norvège, sont restés stables au Portugal et ont diminué en France (- 34 %), par rapport au mois d'avril 2016. Dans le même temps, les prix de merlan bleu ont baissé considérablement, tant en Norvège (- 47 %) qu'au Royaume-Uni (- 44 %).

En janvier-avril 2017, les prix unitaires moyens de crabe ont augmenté en Norvège (+ 105 %) et au Royaume-Uni (+ 12 %), tandis qu'ils ont baissé en France (- 5 %), par rapport à janvier-avril 2016. Les prix moyens en première vente de poulpe ont diminué en France et en Italie, tandis qu'ils ont augmenté au Portugal (+ 29 %). Sur la même période, les prix en première vente de seiche ont fortement augmenté au Royaume-Uni (+ 46 %), au Portugal (+ 24 %) et dans une moindre mesure, en France et en Italie.

Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord sur de nouvelles règles relatives à la gestion durable des flottes de pêche externes. Les nouvelles règles visent à améliorer la gouvernance internationale relative à la pêche en haute mer et à renforcer les mesures pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Ces dernières années, le Vietnam, l'un des plus grands producteurs et exportateurs mondiaux de produits de la mer, a dû faire face à un certain nombre de défis. Afin de surmonter ces difficultés, le pays a lancé une série de stratégies comprenant des investissements pour moderniser les écloseries de poisson et pour améliorer l'ensemble de la filière de production. La filière vietnamienne du panga vise à produire de nouveaux produits de valeur ajoutée, tout en se focalisant sur la durabilité de la filière. La conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE montre que des progrès sont en cours.

En Espagne, le commerce de gros joue un rôle significatif dans la distribution du poisson : environ 50 % du poisson consommé passe par un réseau de grossistes (ou « mercas »), qui ont vendu 623.000 tonnes de produits frais et congelés de la pêche et de l'aquaculture en 2015.

Aux Pays-Bas, sur la période janvier-mars 2017, le prix de détail pour la consommation de crevette *Crangon nca* par les ménages avoisinait 34,00 EUR/kg (pelée) et a augmenté de 7% par rapport à la période janvier-mars 2016.

1. Premières ventes en Europe

Sur la période **janvier-avril 2017**, dix États membres de l'UE et la Norvège ont fourni les données des premières ventes pour 11 groupes de produits.¹ La valeur et le volume des premières ventes ont augmenté au Danemark, en Lettonie, en Norvège et au Portugal par rapport à la période janvier-avril 2016.

En **Belgique**, en **janvier-avril 2017**, les premières ventes ont diminué tant en valeur (- 11 %) qu'en volume (- 10 %) par rapport à janvier-avril 2016. Les baisses en valeur et en volume des premières ventes ont surtout été le fait de la seiche (respectivement, - 25 % et - 48 %), de la plie (respectivement, - 16 % et - 14 %) et de la sole (respectivement, - 24 % et - 16 %). En **avril 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont diminué pour ces mêmes espèces par rapport au mois d'avril 2016. Parmi ces espèces, la sole a enregistré la plus forte baisse (- 42 % en valeur et - 36 % en volume). Parmi les espèces principales, le prix moyen a été plus élevé pour la seiche, tandis que les prix du turbot et de la sole ont diminué de respectivement - 17 % et - 10 %.

Au **Danemark**, sur la période **janvier-avril 2017**, les premières ventes ont augmenté tant en valeur qu'en volume, par rapport à la période janvier-avril 2016. L'augmentation en valeur a surtout été le fait des premières ventes de hareng (+ 37 %) et de baudroie (+ 29 %). L'augmentation en volume a été le fait du hareng (+ 40 %) et des coques. Par ailleurs, les coques ont atteint 1.070 tonnes, représentant 95 % du volume des « autres mollusques et invertébrés aquatiques ». En **avril 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont fortement diminué (respectivement - 26 % et - 27 %), par rapport à avril 2016. La baisse en valeur a surtout été le fait de la crevette *Crangon* (- 50 %) et de la plie (- 33 %) ; la moule (- 72 %) et le hareng (- 78 %) ont été les principaux contributeurs à la baisse en volume. Parmi les espèces principales, les prix moyens ont augmenté pour le cabillaud (+ 41 %), le merlu (+ 28 %) et la crevette *Crangon* (+ 23 %), tandis qu'ils ont baissé pour la langoustine (- 13 %), la baudroie (- 9 %), la plie (- 9 %) et la sole (- 8 %).

En **janvier-avril 2017**, l'**Estonie** a connu une baisse de ses premières ventes tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période l'année précédente. Ces baisses en valeur et en volume ont été le fait du hareng (respectivement - 15 % et - 10 %) et du sprat (respectivement - 28 % et - 26 %). En **avril 2017**, la valeur a confirmé sa tendance à la baisse par rapport à avril 2016, principalement du fait du hareng (- 26 %) et de l'éperlan (- 49 %). Le hareng et l'éperlan ont été les principaux contributeurs à la baisse en volume (soit respectivement - 23 % et - 47 %). Par ailleurs, le volume de sprat a augmenté de 109 %. À l'exclusion de la perche européenne dont le prix a augmenté de 32 %, le prix des espèces restantes a connu la tendance inverse : le hareng a diminué de 3 %, l'éperlan de 4 % et le sprat de 13 %.

En **France**, en **janvier-avril 2017**, la valeur des premières ventes a augmenté de 2 % tandis que leur volume a légèrement diminué (- 1 %) par rapport à janvier-avril 2016. L'encornet a enregistré la plus forte augmentation en valeur (+ 74 %), suivi par la coquille Saint-Jacques (+ 9 %) et la baudroie (+ 6 %). L'encornet a également connu la plus forte augmentation en volume (+ 114 %) ; toutefois, cette augmentation a été compensée par d'autres espèces ayant expérimenté une baisse de leur volume, comme le merlan (- 15 %), la seiche (- 26 %) et le rouget barbet (- 49 %). En **avril 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont baissé par rapport à avril 2016. La baisse en valeur a surtout été le fait de la sole (- 15 %), de la langoustine (- 10 %), du merlan (- 21 %) et du rouget barbet (- 25 %)

tandis que la baisse en volume a surtout été le fait du merlan (- 36 %), du maquereau (- 34 %), de la seiche (- 30 %), du cabillaud (- 49 %) et de LA langoustine (- 20 %). Parmi les principales espèces débarquées, à l'exception de la baudroie (- 5 %), les prix ont augmenté pour la coquille Saint-Jacques (+ 16 %), la langoustine (+ 13 %), le merlu (+ 10 %), le bar européen (+ 6 %) et la sole (+ 2 %).

En **Italie**, en **janvier-avril 2017**, les premières ventes ont diminué tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période en 2016. La baisse en valeur a surtout été le fait de l'anchois (- 14 %) et de la palourde (- 25 %). La crevette rose du large (- 10 %) et la squille (- 21 %) ont également contribué à la baisse en valeur. La baisse en volume a notamment été le fait de la palourde (- 34 %), la sardine (- 19 %) et de la squille (- 41 %). En **avril 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont baissé par rapport à avril 2016. Le merlu (- 20 %), la sardine (- 37 %), l'anchois (- 11 %) et la crevette rose du large (- 10 %) ont enregistré les plus fortes baisses en valeur. L'anchois est l'espèce ayant connu la plus forte baisse en volume (- 35 %). Les prix ont diminué pour la crevette rose du large (- 13 %) tandis qu'ils ont augmenté pour la palourde (+ 13 %) et le rouget barbet (+ 4 %).

En **Lettonie**, en **janvier-avril 2017**, tant la valeur que le volume des premières ventes ont augmenté (respectivement, + 1 % et + 7 %) par rapport à janvier-avril 2016. L'augmentation en valeur a surtout été le fait du cabillaud (+ 114 %). Le sprat (+ 7 %), le cabillaud (+ 91 %), le hareng (+ 2 %) et l'éperlan (+ 74 %) ont contribué à l'augmentation en volume. En **avril 2017**, la valeur des premières a légèrement diminué (- 1 %), tandis que leur volume a augmenté (+ 7 %) par rapport à avril 2016. La baisse en valeur a été le fait du hareng (- 20 %), tandis que le volume a augmenté principalement en raison du sprat (+ 23 %). Les prix ont baissé de 11 % pour le hareng et de 8 % pour le sprat. Ils sont restés inchangés pour le cabillaud.

En **Lituanie**, sur la période **janvier-avril 2017**, les premières ventes ont considérablement augmenté en valeur, tandis qu'elles ont baissé en volume. L'augmentation a surtout été le fait du cabillaud (+ 55 %) tandis que la baisse a été causée par le hareng (- 50 %). En **avril 2017**, les premières ventes ont été plus faibles en valeur et en volume par rapport au mois d'avril 2016. La baisse en valeur a également été causée par le cabillaud (- 33 %), tandis que la baisse en volume a été le fait du cabillaud (- 36 %) et du hareng (- 50 %). Les prix ont fortement augmenté pour le hareng (+ 46 %) et l'éperlan (+ 40 %) et, dans une moindre mesure, pour le cabillaud (+ 5 %).

En **Norvège** en **janvier-avril 2017**, la valeur des premières ventes a augmenté du fait du cabillaud (+ 15 %), de l'églefin (+ 80 %) et du flétan noir (+ 46 %). L'augmentation en volume a surtout été le fait du merlan bleu (+ 22 %) et du hareng (+ 28 %). En **avril 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté par rapport à avril 2016. L'augmentation en valeur a été le fait du cabillaud (+ 15 %) et de l'églefin (+ 80 %). Outre l'églefin (+ 28 %) et le maquereau (+ 16 %), l'augmentation en volume a surtout été le fait du merlan bleu (+ 22 %). Les prix ont considérablement diminué pour le merlan bleu (- 47 %) et, dans une moindre mesure, pour le lieu noir (- 23 %). Ils ont affiché la tendance inverse pour le cabillaud (+ 11 %) et l'églefin (+ 79 %).

Au **Portugal**, sur la période **janvier-avril 2017**, les premières ventes ont augmenté tant en valeur qu'en volume, par rapport à la période janvier-avril 2016. Ces augmentations ont surtout été le fait de l'anchois, atteignant 4,2 millions d'euros pour 1.181 tonnes. Le poulpe a

augmenté en valeur, atteignant 13,5 millions d'euros (+ 19 %). Dans le même temps, le chinchard et la moule ont enregistré des augmentations significatives en volume, respectivement 7.218 tonnes (+ 13 %) et 586 tonnes (+ 132 %). En **avril 2017**, l'augmentation en valeur de première vente a surtout été le fait du poulpe (+ 13 %) et de la sole (+ 57 %), tandis que la baisse en volume a surtout été le fait du maquereau (- 20 %) et du poulpe (- 19 %), par rapport à avril 2016. Les prix ont baissé pour le chinchard (- 16 %) et la sole (- 8 %), tandis qu'ils ont fortement augmenté pour le poulpe (+ 39 %) et la seiche (+ 5). Le prix de l'anchois est resté inchangé.

En **Espagne**, en **janvier-avril 2017** (échantillon des 28 ports les plus importants), les débarquements de poisson frais ont légèrement diminué pour atteindre 69.001 tonnes (- 1 %) par rapport à janvier-avril 2016.² En **avril 2017**, l'Espagne a débarqué 18.535 tonnes de poisson frais, soit une baisse de 14 % par rapport à avril 2016 et une hausse de 7 % par rapport à avril 2015. Parmi ces débarquements, 4.885 tonnes ont été débarquées dans le port de Vigo (- 8 % par rapport à avril 2016 et - 13 % par rapport à avril 2015).

En **Suède**, en **janvier-avril 2017**, la valeur et le volume ont fortement baissé du fait du hareng (respectivement, - 44 % et - 50 %) et du sprat (respectivement, - 49 % et - 43 %) par rapport à la période janvier-avril 2016. En outre, la valeur a également diminué du fait de la langoustine (- 28 %) et de la crevette nordique (- 20 %). En **avril 2017**, cette tendance s'est poursuivie par rapport au mois d'avril 2016. La valeur et le volume ont diminué pour le hareng (respectivement - 48 % et - 49 %), le cabillaud (- 55 % et - 60 %), la crevette nordique (- 19 % tant en valeur qu'en volume) et la langoustine (respectivement - 25 % et - 12 %). Les prix en première vente ont fortement augmenté pour la crevette nordique (+ 41 %), le cabillaud (+ 12 %) et le hareng (+ 2 %). Ils ont diminué pour la langoustine (- 15 %) et le sprat (- 15 %).

Au **Royaume-Uni**, sur la période **janvier-avril 2017**, plusieurs espèces ont contribué à la baisse des premières ventes (tant en valeur qu'en volume) : le merlan bleu, le crabe, le merlu, la baudroie, la langoustine, le lieu noir, la coquille Saint-Jacques et la sole. La langoustine et le merlu ont enregistré les plus fortes baisses en valeur (respectivement - 25 % et - 38 %), tandis que le merlan bleu et la coquille Saint-Jacques ont connu les baisses en volume les plus importantes (respectivement, - 24 % et - 22 %). En **avril 2017**, la tendance s'est poursuivie, par rapport à avril 2016. La baudroie, la langoustine et la sole ont été les principaux contributeurs à la baisse en valeur tandis que la baisse en volume a surtout été le fait du lieu noir, de la baudroie et du cabillaud. Les prix moyens ont fortement augmenté pour la seiche (+ 52 %), le cabillaud (+ 23 %), la coquille Saint-Jacques (+ 20 %), le merlan (+ 18 %), le crabe (+ 14 %) et la baudroie (+ 5 %) tandis qu'ils ont considérablement diminué pour le merlan bleu (- 44 %) et dans une moindre mesure, pour le merlu (- 11 %), la langoustine (- 9 %) et la sole (- 7 %).

Les données les plus récentes relatives aux premières ventes pour le mois de **mai 2017** sont disponibles sur le site EUMOFA. Il est possible de les consulter [ici](#).

Table 1. **JANVIER-AVRIL : BILAN DES PREMIÈRES VENTES DES PAYS DÉCLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Janvier-avril 2015		Janvier-avril 2016		Janvier-avril 2017		Évolution depuis janvier-avril 2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Belgique	6.660	24,14	6.359	23,74	5.736	21,02	- 10 %	- 11 %
Danemark	70.702	79,96	57.123	92,69	61.657	93,54	8 %	1 %
Estonie	27.607	6,08	25.670	5,90	21.168	4,70	- 18 %	- 20 %
France	65.527	217,42	64.501	212,99	63.735	217,68	- 1 %	2 %
Italie*	25.786	95,04	23.361	91,97	21.289	85,14	- 9 %	- 7 %
Lettonie	24.041	5,97	24.758	5,37	26.495	5,42	7 %	1 %
Lituanie	688	0,52	800	0,60	707	0,73	- 12 %	22 %
Norvège	1.258.349	871,64	1.154.261	934,98	1.243.011	954,63	8 %	2 %
Portugal	25.738	52,67	20.867	49,33	21.847	58,32	5 %	18 %
Suède	67.518	30,09	55.912	28,80	30.069	18,60	- 46 %	- 35 %
Royaume-Uni	138.495	229,25	148.065	248,84	126.993	218,35	- 14 %	- 12 %

Table 2. **AVRIL : BILAN DES PREMIÈRES VENTES DES PAYS DÉCLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Avril 2015		Avril 2016		Avril 2017		Évolution depuis avril 2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Belgique	1.576	6,16	1.483	6,18	1.084	4,58	- 27 %	- 26 %
Danemark	14.742	19,69	13.493	23,67	7.879	18,44	- 42 %	- 22 %
Estonie	5.605	1,29	3.895	1,08	3.558	0,93	- 9 %	- 14 %
France	17.126	55,11	16.660	53,90	15.221	53,01	- 9 %	- 2 %
Italie*	7.426	26,36	6.748	25,36	5.644	23,33	- 16 %	- 8 %
Lettonie	4.680	1,17	5.214	1,13	5.603	1,12	7 %	- 1 %
Lituanie	139	0,09	235	0,14	161	0,10	- 32 %	- 28 %
Norvège	328.105	213,31	233.231	188,49	291.933	196,31	25 %	4 %
Portugal	9.861	16,33	6.697	12,91	6.620	14,28	- 1 %	11 %
Suède	10.304	5,96	9.633	5,97	6.423	3,92	- 33 %	- 34 %
Royaume-Uni	29.487	57,32	21.861	46,11	19.094	40,35	- 13 %	- 12 %

Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017). Les données relatives au volume sont indiquées en poids net.

*Données partielles. Les données des premières ventes pour l'Italie couvrent 229 ports de pêche (environ 50 % du total des débarquements).

1.1. ZOOM SUR LE CRABE, LE POULPE ET LA SEICHE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS

1.1.1. CRABE



Le crabe est un crustacé présent dans les océans, en eau douce et sur l'estran. Il est recouvert d'un exosquelette épais. Sa croissance est progressive, se faisant uniquement au moment de la mue, lorsqu'il se défait de sa carapace. Le

crabe vit généralement dans des eaux peu profondes, à forte salinité, sur des substrats rocheux et caillouteux. Il mue fréquemment (surtout pendant la saison chaude) ; sa croissance est rapide pendant ses premières années de vie. La fréquence des mues et l'accroissement proportionnel de la taille diminuent avec l'âge et la maturité. Le crabe est vulnérable pendant la mue, période pendant laquelle sa chair est de basse qualité.³

Plusieurs espèces de crabe sont capturées dans les eaux européennes. La plus abondante est le tourteau (*Cancer pagurus*). Les autres espèces largement répandues sont l'araignée européenne (*Maja squinado*) et l'étrille (*Necora puber*).

Le tourteau peut atteindre jusqu'à 30 cm de large (dimension de la carapace) et un poids de 2,5 kg. La ponte a lieu à la fin de l'automne sur des fonds sableux et les œufs éclosent environ 4 mois après. En hiver, le tourteau gagne des eaux plus profondes, généralement entre 30 et 50 mètres, évitant ainsi l'eau froide à la surface.⁴

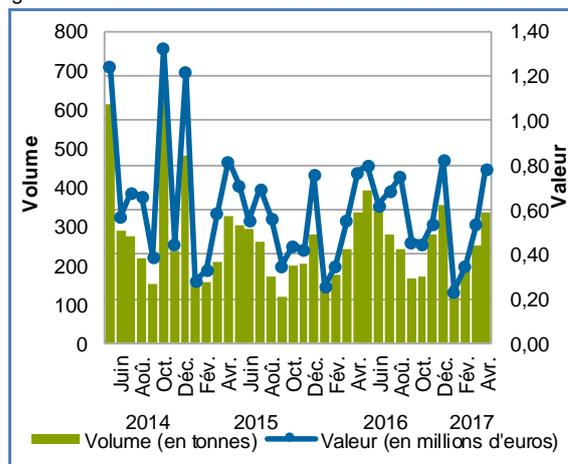
Réparti dans l'Atlantique Est, de la Norvège à l'Afrique du Nord, il est surtout présent autour des Îles britanniques, en Irlande et dans le nord de la France.⁵ Il se pêche généralement aux nasses et casiers appâtés mais constitue également une prise accessoire de la pêche au chalut de fond. Le Royaume-Uni et la France sont les plus grands pays pêcheurs de cette espèce.⁶

Le tourteau n'est pas soumis à un total admissible de captures (TAC) européen ni à des quotas nationaux. La taille minimale de débarquement dans l'Union européenne est fixée à 115 mm (largeur de la carapace).⁷

Sur le marché, le tourteau est présenté frais/vivant, congelé ou en conserve.

En **France**, sur la période janvier-avril 2017, les premières ventes de crabe ont diminué de 2 % en valeur tandis qu'elles ont augmenté de 3 % en volume par rapport à janvier-avril 2016, pour atteindre 1,90 million d'euros et 921 tonnes. La tendance s'est poursuivie par rapport à la période janvier-avril 2015 : la valeur a diminué de 6 % tandis que le volume a augmenté de 9 %. En moyenne, l'araignée européenne représente environ 80 % du volume et 70 % de la valeur des débarquements français de crabe. Le reste des débarquements est surtout constitué de tourteau.

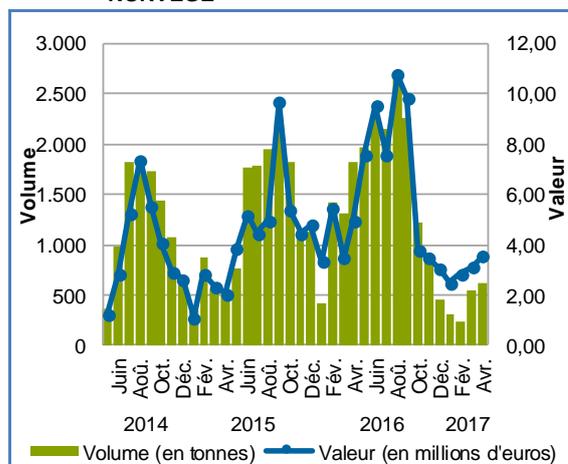
Figure 1. CRABE : PREMIÈRES VENTES EN FRANCE



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

En **Norvège**, en janvier-avril 2017, les premières ventes de tourteau ont atteint 11,99 millions d'euros pour 1.686 tonnes. Elles ont diminué tant en valeur qu'en volume (respectivement – 31 % et – 66 %), par rapport à la période janvier-avril 2016 et ont suivi une tendance inverse en valeur et en volume (respectivement + 107 % et + 115 %) par rapport à la période janvier-avril 2015.

Figure 2. CRABE : PREMIÈRES VENTES EN NORVÈGE



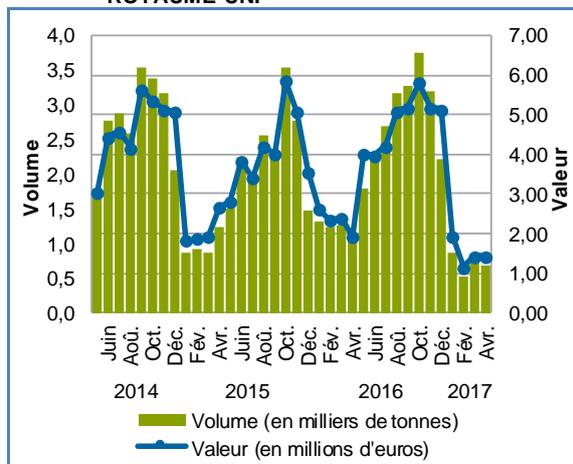
Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

Au **Royaume-Uni**, en janvier-avril 2017, les premières ventes ont atteint 5,94 millions d'euros pour 2.791 tonnes. Elles ont diminué considérablement, tant en valeur qu'en volume (respectivement – 36 % et – 43 %), par rapport à la période janvier-avril 2016. La tendance s'est poursuivie, baissant de 28 % tant en valeur qu'en volume, par rapport à la période janvier-avril 2015. Le tourteau représente plus de 90 % des débarquements britanniques de crabe. Le reste des débarquements est constitué de l'étrille, qui est devenue une espèce importante au niveau commercial. Le principal marché pour cette espèce est le Sud de l'Europe (ex. : la France et l'Espagne).⁸

Nous avons parlé du **crabe** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : France (juin 2013) ; Royaume-Uni (6/2014)

Figure 3. **CRABE : PREMIÈRES VENTES AU ROYAUME-UNI**



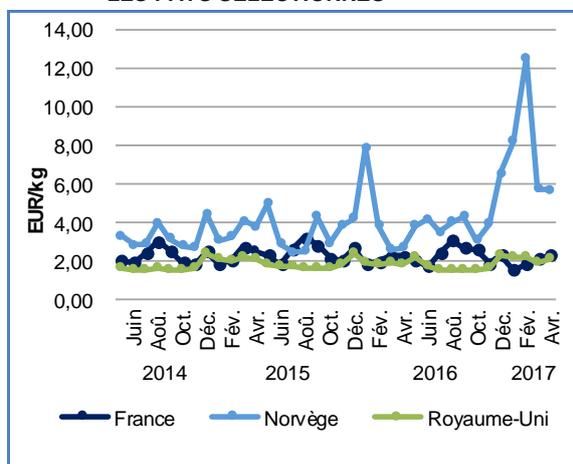
Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

Au cours des trois dernières années, les prix en première vente de crabe ont affiché d'importantes disparités d'environ 1,50 EUR/kg au Royaume-Uni à presque 13,00 EUR/kg en Norvège. Globalement, les prix ont augmenté au Royaume-Uni et en Norvège, affichant la tendance inverse en France.

En France, en janvier-avril 2017, le prix unitaire moyen du crabe était de 2,07 EUR/kg, en baisse de 5 % par rapport à la même période en 2016 et de 14 % par rapport à 2015. En général, les prix ont augmenté sur la période juillet-septembre, enregistrant un pic en août 2015 de 3,27 EUR/kg, correspondant à 173 tonnes. En Norvège, les prix varient selon l'approvisionnement et sont plus élevés sur la période décembre-février. En février 2017, les prix se sont envolés, terminant à 12,56 EUR/kg pour 227 tonnes. En janvier-avril 2017, le prix moyen du crabe était de 7,11 EUR/kg, affichant une forte hausse par rapport à la même période en 2016 (soit + 105 %) et en 2015 (soit + 98 %).

Les prix au Royaume-Uni étaient les plus faibles parmi les pays consultés. Ils ont diminué lorsque l'approvisionnement était plus important, atteignant leur valeur la plus faible (1,54 EUR/kg) pour 3.758 tonnes débarquées en octobre 2016. En janvier-avril 2017, le prix moyen a atteint 2,13 EUR/kg, soit une hausse de 12 % par rapport à la période janvier-avril 2016 ; le prix est resté stable par rapport à la période janvier-avril 2015.

Figure 4. **CRABE : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

1.1.2. POULPE



Le poulpe est une espèce benthique, vivant dans les eaux tropicales et tempérées, dans des habitats divers, comme les roches, les récifs coralliens et les herbiers. L'espèce est inactive dans les eaux d'une température inférieure ou égale à 7 °C. Le poulpe a un cycle biologique court et est sensible aux variations du milieu. Ses migrations saisonnières sont limitées : il vit en eaux profondes en hiver et migre vers des eaux peu profondes en été.

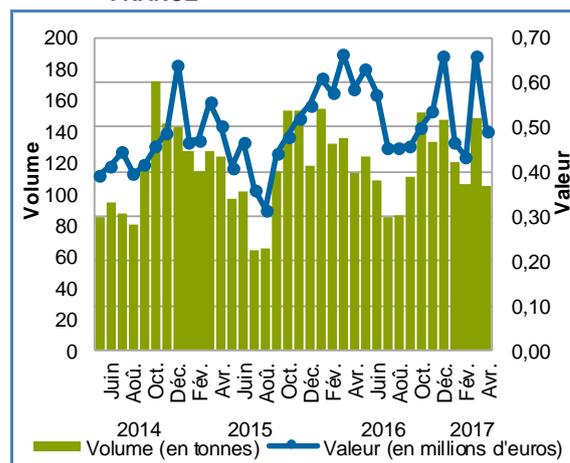
Le poulpe abonde en Atlantique Centre-Est, au large des côtes africaines, du Maroc au Sénégal, en mer Méditerranée et en Mer Intérieure.

L'espèce a deux pics de ponte, qui ont lieu en avril-mai en mer Méditerranée et en octobre en Mer Intérieure (Japon). Le poulpe peut mesurer 1,2 m de longueur totale pour les femelles et 1,3 m pour les mâles. Il peut atteindre un poids maximal de 10 kg, son poids moyen étant de 3 kg.⁹

Le poulpe est une espèce très appréciée dans les pays méditerranéens et est pêché par les pêches commerciale et artisanale. Les engins les plus couramment utilisés pour la pêche au poulpe sont la palangre, le casier, le harpon et le chalut à panneaux. Il est commercialisé frais, congelé, séché, fumé et en conserve. Dans plusieurs zones des eaux européennes, la taille minimale de capture pour le poulpe est fixée à 750 g (animal entier) et à 450 g (animal éviscéré) afin de protéger l'espèce, notamment les juvéniles.¹⁰

En France, sur la période janvier-avril 2017, les premières ventes de poulpe ont diminué de 16 % en valeur et de 10 % en volume par rapport à janvier-avril 2016, atteignant à 2,05 millions d'euros et 480 tonnes. La valeur des premières ventes a augmenté de 3 % tandis que leur volume a diminué de 3 % par rapport à janvier-avril 2015.

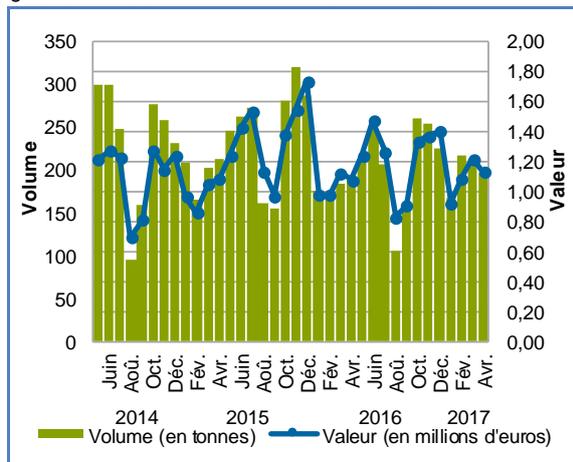
Figure 5. **POULPE : PREMIÈRES VENTES EN FRANCE**



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

En Italie, sur la période janvier-avril 2017, les premières ventes de poulpe ont augmenté tant en valeur qu'en volume par rapport à janvier-avril 2016, pour atteindre 4,36 millions d'euros (+ 5 %) et 794 tonnes (+ 11 %). Par rapport à la période janvier-avril 2015, la tendance s'est poursuivie. En effet, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de respectivement 10 % et 1 %.

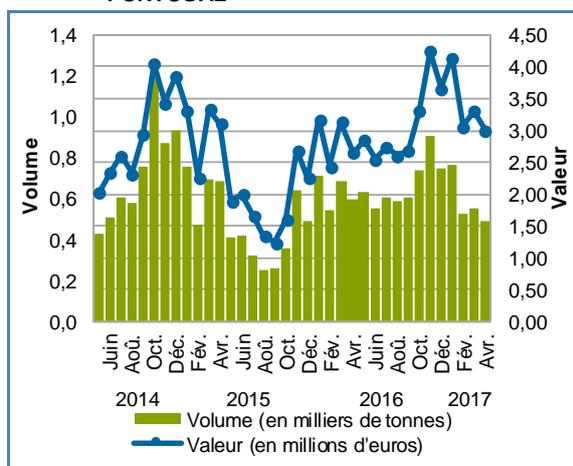
Figure 6. **POULPE : PREMIÈRES VENTES EN ITALIE**



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

Au **Portugal** en janvier-avril 2017, la valeur des premières ventes de poulpe a augmenté de 4 %, atteignant 0,66 million d'euros, et leur volume de 3 %, soit 96 tonnes, par rapport à la période janvier-avril 2016. La tendance s'est poursuivie pour la valeur et le volume des premières ventes, augmentant considérablement (respectivement + 21 % et + 48 %) par rapport à janvier-avril 2015.

Figure 7. **POULPE : PREMIÈRES VENTES AU PORTUGAL**



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

Globalement, au cours des trois dernières années, le prix moyen du poulpe a affiché d'importantes variations, d'environ 2,65 EUR/kg en France (en août 2014) à 7,86 EUR/kg au Portugal (en août 2016). Il a notamment affiché une tendance à la hausse dans les pays consultés. En moyenne, les prix les plus élevés ont été enregistrés en Italie.

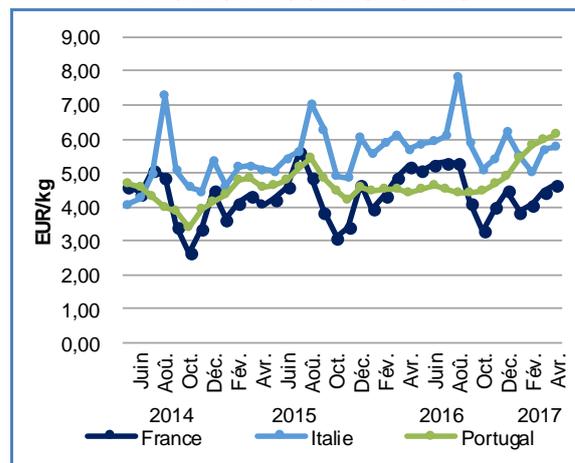
En France, en janvier-avril 2017, le prix de détail moyen était de 4,27 EUR/kg, affichant une baisse de 6 % par rapport à janvier-avril 2016. Le prix a augmenté de 5 % par rapport à janvier-avril 2015. Les prix sont plus élevés en juillet et en août, lorsque l'espèce est moins abondante. Le prix le plus élevé a été observé en juillet 2015 (5,65 EUR/kg), quand le volume le plus bas a été enregistré (64 tonnes).

En Italie, en janvier-avril 2017, le prix unitaire moyen du poulpe était de 5,49 EUR/kg, soit une baisse de 5 % par rapport à la même période en 2016 et une hausse de 9 %

par rapport à 2015. Les prix les plus élevés ont été enregistrés en août, lorsque l'espèce est moins abondante. Le prix le plus élevé a été atteint en août 2016 (soit 7,86 EUR/kg), correspondant à 105 tonnes débarquées.

Au Portugal, les prix ne semblent pas varier selon la saison. En janvier-avril 2017, le prix unitaire moyen était de 5,79 EUR/kg, affichant une forte hausse par rapport à la même période en 2016 (+ 29 %) et en 2015 (+ 25 %). Le prix le plus élevé a été atteint en avril 2017 (soit 6,16 EUR/kg), correspondant à 488 tonnes débarquées. En août 2015, le prix était de 5,45 EUR/kg, quand le volume des débarquements était le plus bas.

Figure 8. **POULPE : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

Nous avons parlé du **poulpe** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Portugal (3/2016, 1/2015, février/2013, août-septembre 2013)

1.1.3. SEICHE



La seiche est présente de la mer du Nord jusqu'en Afrique du Nord et de l'Ouest, ainsi qu'autour des îles britanniques. Elle vit également en mer Méditerranée. Les eaux de la Manche sont particulièrement riches en seiche. Pour autant, sa distribution géographique varie d'une année à l'autre.

La seiche vit sur les fonds vaseux et sableux, dans des eaux peu profondes jusqu'à 200 m de profondeur en moyenne. Cette espèce se nourrit de petits mollusques, de crabes, de crevettes et de ses propres congénères. Le cannibalisme est fréquent et a été interprété comme un moyen de pallier la pénurie temporaire de proies d'une taille adéquate. La ponte a lieu toute l'année en eaux peu profondes, en général à une température entre 13 et 15 °C (entre avril et juillet en mer Méditerranée). La seiche ne se reproduit qu'une seule fois au cours de sa vie, vers l'âge de 2 ans. Les mâles mesurent alors 14 cm (longueur dorsale du manteau) et les femelles 18 cm.¹¹

L'espèce est capturée au chalut (comme espèce cible) et en prise accessoire par les pêcheries démersales. La pêche artisanale emploie des engins de pêche variés très sélectifs, comme les harpons, les casiers et les nasses, souvent

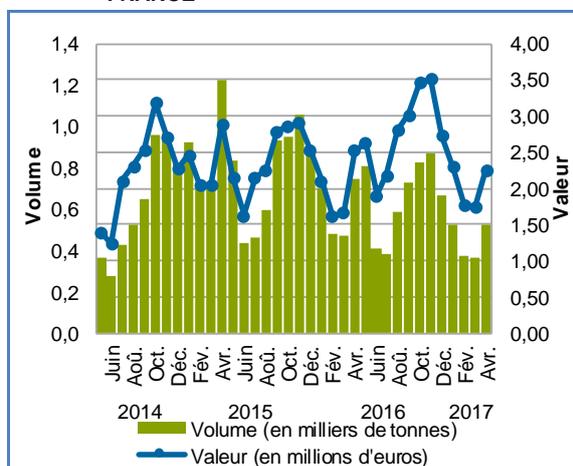
associés à l'utilisation de la lumière. Une méthode moins habituelle est de leurrer le mâle avec une femelle attachée à une ligne, puis d'attendre que ce dernier vienne se coller à la femelle pour pêcher les deux individus.¹²

Plusieurs espèces de seiche sont exploitées mais l'espèce débarquée la plus fréquente est la seiche commune (*Sepia officinalis*).

La seiche est surtout commercialisée fraîche ou congelée. Ce produit est un aliment particulièrement prisé au Japon, en Corée du Sud, en Italie et en Espagne.¹³ La seiche ne fait pas l'objet d'une taille minimale réglementaire.

En **France**, en janvier-avril 2017, les premières ventes de seiche ont atteint 8,09 millions d'euros pour 1.779 tonnes. Elles ont augmenté en valeur (+ 2 %) et ont diminué en volume (- 26 %) par rapport à la période janvier-avril 2016. La valeur et le volume des premières ventes ont baissé de respectivement 14 % et 50 %, par rapport à janvier-avril 2015.

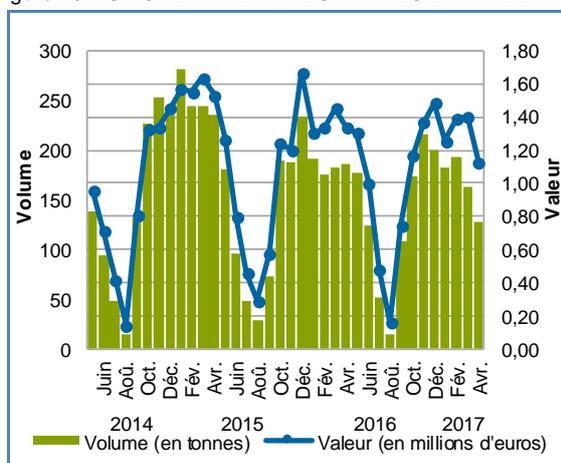
Figure 9. SEICHE : PREMIÈRES VENTES EN FRANCE



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

En **Italie**, sur la période janvier-avril 2017, les premières ventes de seiche ont diminué tant en valeur qu'en volume par rapport à janvier-avril 2016, terminant à 5,17 millions d'euros (soit - 5 %) et 666 tonnes (soit - 9 %). La tendance s'est poursuivie par rapport à la période janvier-avril 2015. En effet, la valeur et le volume des premières ventes ont diminué de respectivement 18 % et 34 %.

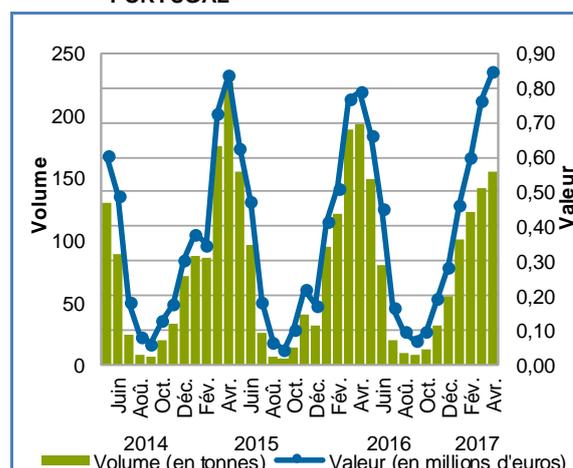
Figure 10. SEICHE : PREMIÈRES VENTES EN ITALIE



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

Au **Portugal**, sur la période janvier-avril 2017, les premières ventes de seiche ont augmenté de 8 % en valeur tandis qu'elles ont diminué de 13 % en volume par rapport à janvier-avril 2016, pour atteindre 2,67 millions d'euros et 520 tonnes. La tendance s'est poursuivie pour la valeur et le volume des premières ventes, la valeur augmentant de 17 % et le volume baissant de 10 %, par rapport à janvier-avril 2015.

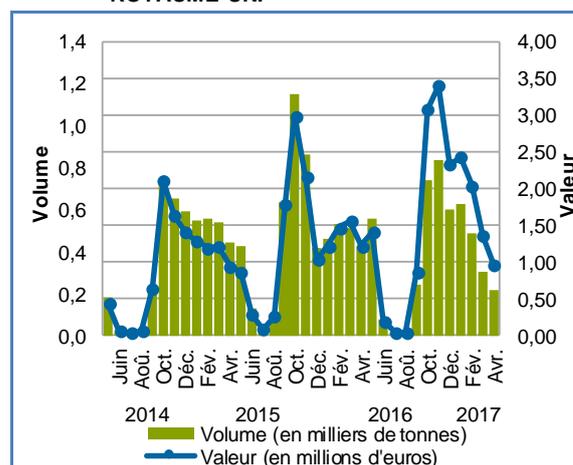
Figure 11. SEICHE : PREMIÈRES VENTES AU PORTUGAL



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

Au **Royaume-Uni**, en janvier-avril 2017, les premières ventes ont atteint 6,81 millions d'euros pour 1.639 tonnes. Elles ont augmenté en valeur (+ 24 %) et ont diminué en volume (- 15 %), par rapport à janvier-avril 2016. La tendance s'est poursuivie, la valeur augmentant de 47 % et le volume baissant de 22 %, par rapport à la période janvier-avril 2015.

Figure 12. SEICHE : PREMIÈRES VENTES AU ROYAUME-UNI



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

Au cours des trois dernières années, les prix en première vente de la seiche ont varié d'environ 2,00 EUR/kg au Royaume-Uni à plus de 10,00 EUR/kg en Italie et au Portugal. En moyenne, les prix les plus élevés ont été enregistrés en Italie, soit le triple des prix observés au Royaume-Uni. À l'exception du Portugal où les prix ont affiché une tendance constante, les prix sont à la hausse dans les autres pays, notamment au Royaume-Uni.

Les prix sont plus élevés pendant les mois d'été, en particulier de juin à août (allant jusqu'en septembre au Portugal) pendant la période de reproduction. Les captures diminuent également pendant cette période, pouvant contribuer à l'augmentation du prix en première vente.

En France, en janvier-avril 2017, le prix de détail moyen était de 4,55 EUR/kg, affichant une augmentation de 37 % par rapport à janvier-avril 2016. Le prix a fortement augmenté (+ 72 %) par rapport à janvier-avril 2015. Les prix sont plus élevés pendant la période juin-août, lorsque l'espèce est moins abondante. Le prix le plus élevé a été observé en juillet 2016 (soit 5,79 EUR/kg), correspondant à 379 tonnes.

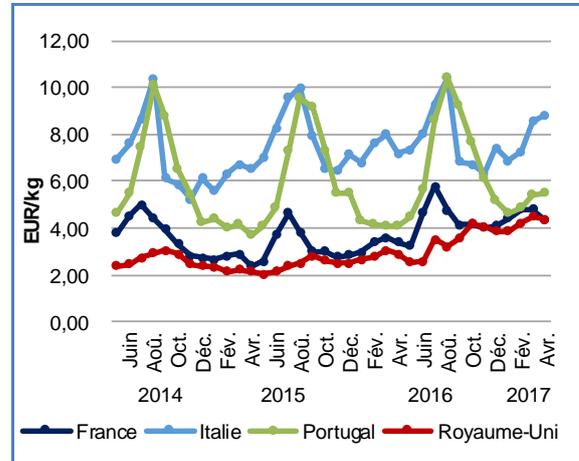
En Italie, en janvier-avril 2017, le prix unitaire moyen de la seiche était de 7,77 EUR/kg, en hausse de 5 % par rapport à la même période en 2016 et de 24 % par rapport à 2015. Les prix les plus élevés sont enregistrés sur la période de juin à août, lorsque l'approvisionnement en seiche diminue. Le prix le plus élevé a été atteint en août 2016 (soit 10,43 EUR/kg), correspondant à 15 tonnes.

Au Portugal, les prix varient également selon la saisonnalité : ils sont généralement plus élevés entre août et octobre. En janvier-avril 2017, le prix unitaire moyen était de 5,14 EUR/kg, affichant une forte hausse par rapport à la même période en 2016 (+ 24 %) et en 2015 (+ 29 %). Le prix le plus élevé a été enregistré en août 2016 (soit 10,44 EUR/kg), correspondant à 9 tonnes débarquées.

Au Royaume-Uni, le prix le plus élevé a été enregistré en mars 2017, atteignant 4,50 EUR/kg pour 303 tonnes. Cependant, les prix les plus élevés sont généralement enregistrés sur la période de juin à août, lorsque l'approvisionnement en seiche diminue. En janvier-avril

2017, le prix unitaire moyen était de 4,16 EUR/kg, affichant une hausse considérable par rapport à la même période en 2016 (+ 46 %) et en 2015 (+ 87 %).

Figure 13. **SEICHE : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**



Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

Nous avons parlé de la **seiche** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Portugal (8/2016) ; France (6/2015, octobre 2013)

2. Approvisionnement mondial

Ressources / Saumon de l'Atlantique : L'Union européenne a apporté une contribution volontaire de 300.000 euros à l'Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OSCAN), visant à soutenir les recherches conformes aux priorités essentielles de l'organisation. Le principal objectif de l'OSCAN est la gestion des stocks de saumon de l'Atlantique migrant au-delà des juridictions nationales, au nord du 36ème parallèle Nord.¹⁴

Ressources / Thonidés de l'Atlantique : Un accord a été conclu entre le Conseil et le Parlement européen sur la façon d'intégrer dans la législation de l'UE les mesures adoptées par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCTA). Le règlement convenu fixe les mesures de gestion, de conservation et de contrôle applicables dans la zone de la Convention de l'ICCTA couvrant toutes les recommandations de cette dernière depuis 2008 et prend en compte les évolutions de la législation de l'UE, notamment la pêche INN.¹⁵

Pêche / Durabilité : Le Parlement européen et le Conseil ont adopté de nouvelles règles relatives à la gestion durable des flottes de pêche externes. Le règlement convenu a pour objectif de moderniser la gestion des autorisations de pêche délivrées aux navires de pêche, et il s'appliquera à l'ensemble des navires de l'UE pêchant en dehors des eaux de l'UE ainsi qu'aux navires de pêche de pays tiers opérant dans les eaux de l'UE. Les nouvelles règles visent à améliorer la gouvernance internationale relative à la pêche hauturière et renforceront les mesures contre la lutte de la pêche INN.¹⁶

Pêches / Thon rouge : La saison de la pêche au thon rouge à la senne coulissante s'est clôturée le 21 juin à 20h00 en mer Méditerranée (centrale et occidentale) et en mer Adriatique. Grâce à la mise en œuvre d'un plan de reconstitution international et aux efforts menés par les pêcheurs, les limites de capture pour le thon rouge ont augmenté en 2017, le stock ayant montré des signes de reconstitution progressive. En 2017, la flotte européenne de senneurs à senne coulissante a épuisé son quota. Toutefois, les autres engins de pêche n'ont pas encore atteint le leur. L'équipe de contrôle de la Commission européenne, l'Agence européenne de contrôle des pêches et les autorités nationales surveillent ces pêcheries afin de s'assurer que les opérations de mise en cage en Espagne, à Malte et en Croatie sont réalisées conformément à la réglementation européenne et aux normes de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCTA).¹⁷

Pêches / Cabillaud / Mer de Barents : Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) recommande que le quota 2018 de cabillaud en mer de Barents n'excède pas 712.000 tonnes, soit une réduction de 20 % par rapport à 2017. Les quotas de cabillaud pour le stock Nord-Est Arctique ont atteint des niveaux record au cours des dernières années, enregistrant un pic en 2013 (1 million de tonnes). Depuis, ils sont restés relativement stables.¹⁸

Pêches / Mer Méditerranée et Mer Noire : La Commission Générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a lancé une stratégie à moyen terme en faveur de la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire. Cette stratégie a pour objectif d'inverser l'évolution négative des stocks halieutiques grâce au renforcement des avis scientifiques en appui de la gestion. Les pêcheries affrontent actuellement de sérieux défis : environ 90 % des stocks scientifiquement

évalués sont pêchés hors des limites biologiques de sécurité, les captures s'amoindrissent et les flottes se réduisent au niveau régional. Les objectifs de cette stratégie sont de contribuer aux moyens d'existence des communautés côtières en favorisant une pêche artisanale durable, de faire reculer la pêche INN au moyen d'un plan d'action régional, de réduire au maximum et atténuer les interactions indésirables des pêches avec les écosystèmes et l'environnement marins ainsi que de renforcer les capacités et la coopération.¹⁹

Pêches / Islande : En mai 2017, le total des captures des navires islandais a atteint 135.031 tonnes, soit 27% de plus qu'en mai 2016. L'augmentation a surtout été le fait du merlan bleu, terminant à 79.369 tonnes (soit +38 % par rapport à mai 2016). D'une année sur l'autre (période de juin 2016 à mai 2017), le total des captures a terminé à 1.107.384 tonnes, en légère hausse (+ 1 %) par rapport à la même période de l'année précédente.²⁰

Certification / Capelan / Islande : Une association de pêche islandaise a obtenu la certification Marine Stewardship Council (MSC) pour le capelan. La certification comprend les navires islandais ciblant le capelan au chalut pélagique et à la senne tournante dans les eaux islandaises. L'espèce ciblée fréquente le bassin Atlantique Nord-Est (l'Islande, le Groenland Est et les zones aux alentours de Jan Mayen). Le capelan est une espèce importante pour l'industrie de la farine de poisson. Il représente également un aliment essentiel pour les plus grosses espèces et est notamment utilisé pour le sushi.²¹

Certification / Flétan noir / Groenland : Une pêcherie au large à l'Ouest du Groenland a obtenu la certification Marine Stewardship Council (MSC) pour le flétan noir. Cette espèce est la plus recherchée parmi les poissons plats fréquentant les eaux groenlandaises. La majeure partie des captures est exportée vers la Chine et le Japon pour être consommée en filets, en sushi et en sashimi.²²

Secteur de la conserve de thon / Italie : En 2016, l'industrie italienne de la conserve de thon a atteint un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros, soit + 9 % par rapport à 2015. La production nationale était de 74.000 tonnes, soit + 9 % par rapport à 2015. L'Italie est le deuxième plus grand producteur européen après l'Espagne. Dans le même temps, les exportations ont atteint 23.531 tonnes, soit + 4 %. Les importations ont également augmenté de 4,2 %, terminant à 89.491 tonnes. Les consommateurs italiens ont consommé environ 150.000 tonnes de thon en conserve (soit + 2 % par rapport à 2015) ou environ 2,4 kg par habitant.²³

Commerce / Norvège : En mai 2017, les exportations norvégiennes de poisson et de produits de la mer ont atteint 805 millions d'euros (soit 7,6 millions de couronnes norvégiennes). Parmi ces exportations, le saumon de l'Atlantique a représenté 73.000 tonnes pour 562 millions d'euros (soit 5,3 milliards de couronnes norvégiennes). Le volume de saumon de l'Atlantique exporté par la Norvège vers l'UE a diminué, tandis que le prix moyen du saumon entier frais a atteint 7,71 EUR/kg (soit 69,98 couronnes norvégiennes), en hausse par rapport au prix moyen de mai 2016 (6,37 EUR/kg, soit 60,17 NOK/kg). En Europe, les principaux marchés de destination de saumon frais étaient la Pologne, la France et le Danemark.²⁴

3. Études de cas

3.1. LA PÊCHE AU VIETNAM

Le Vietnam est un acteur important de l'industrie mondiale des produits de la mer. En 2015, il était le troisième plus grand producteur de produits aquacoles et exportateur de produits de la mer.²⁵ La valeur des exportations vietnamiennes de poisson, de crustacés, de mollusques et des autres invertébrés aquatiques a atteint 4,19 milliards de dollars US, soit une baisse de 19 % par rapport à 2014.²⁶

Le pangas est l'espèce la plus produite au Vietnam. Ce poisson est exporté en filets congelés sur les marchés étrangers. Entre 2007 et 2016, la part des exportations de pangas vers le marché européen s'est écroulée, passant de 48 % à 15 %. Cette chute est le fait de plusieurs motifs : l'image négative du pangas et de ses pratiques d'élevage, la concurrence avec les autres pays producteurs (ex. : la Birmanie), la demande croissante de la Chine, des États-Unis et des pays membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Dans le même temps, le Vietnam a connu une croissance économique et sociale significative, offrant un potentiel important pour le commerce européen. En 2012, cette situation a débouché sur les négociations d'un accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et le Vietnam. Ces négociations ont été achevées et l'accord fait actuellement l'objet d'un examen juridique. Son entrée en vigueur est prévue pour le début de l'année 2018.²⁷

3.1.1. PRODUCTION

CAPTURE

Le Vietnam possède une zone économique exclusive (ZEE) d'environ 418.000 km² et quatre zones de pêche importantes : (1) au Nord du golfe du Tonkin, (2) au centre et (3) au Sud-Est de la mer de Chine Méridionale, et (4) au Sud-Ouest du golfe de Thaïlande. Les pêches maritimes sont

essentiellement artisanales, ciblant des espèces multiples pêchées au moyen d'un grand nombre d'engins. La majeure partie de ces pêches a lieu dans les eaux côtières.²⁸

Au Vietnam, les pêches maritimes doivent respecter la loi nationale relative à la pêche afin d'opérer une pêche responsable et durable. Cependant, des contraintes financières de longue date, une mise en œuvre insuffisante et une capacité technique limitée quant à la mise en application de la législation ont entraîné des difficultés d'obtention du niveau de détail souhaité. Ces difficultés peuvent être constatées dans les données relatives aux débarquements.

Les débarquements vietnamiens indiqués sont divisés en six groupes principaux. L'extraction des données par espèce est possible pour certains groupes (ex. : le groupe thon, bonite et poissons à rostre), tandis que pour d'autres groupes comme les poissons marins nca (n'étant pas inclus dans un autre groupe), l'extraction s'avère difficile, voire impossible.²⁹ En 2015, les captures vietnamiennes indiquées ont atteint environ 2,7 millions de tonnes. La majeure partie du volume est composée de différentes espèces appartenant au groupe de produits poissons marins nca. Parmi le groupe thon, bonite et poissons de rostre, le listao a représenté environ 70 % du volume pêché sur la période 2013-2015, passant de 55.000 tonnes à 75.000 tonnes.

La flotte nationale est constituée d'environ 113.000 navires, dont 82 % appartiennent à la flotte de pêche côtière et 28 % à la flotte de pêche hauturière. D'ici 2030, le nombre de navires sera réduit à 95.000 au moyen d'un plan visant à accroître l'efficacité des navires, encourageant le passage des navires à coque en bois aux navires à coque en acier et à moderniser les ports d'accueil.³⁰

Table 3. PRINCIPALES ESPÈCES CAPTURÉES PAR LA FLOTTE VIETNAMIENNE (en milliers de tonnes)

Groupes d'espèce	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Poissons marins nca	1.620	1.670	1.751	1.802	1.889	1.954
Encornet, seiche, poulpe	226	252	280	291	315	329
Crevettes	143	152	156	162	159	169
Thon, bonite, poissons à rostre	43	51	68	83	85	111
Mollusques marins divers	36	47	45	47	46	48
Autre	27	33	37	43	81	64
Total	2.094	2.205	2.337	2.429	2.575	2.675

Source : FAO.

AQUACULTURE

En 2015, la production de panga (en volume) a représenté 34 % du total du volume de la production aquacole, atteignant 1,17 million de tonnes. Le Vietnam était et reste le principal producteur mondial de panga depuis 1940, année de lancement de la production. L'aquaculture a surtout lieu dans le delta du Mékong, au sud du Vietnam.

Le panga vietnamien englobe deux espèces principales : le « basa » (*Pangasius bocourti*) et le « tra » (*Pangasius hypophthalmus*). Au cours des dernières années, le secteur s'est consolidé, menant à l'augmentation des grands producteurs et la fermeture d'un grand nombre de petits producteurs.

Les trois principaux systèmes de monoculture sont (1) les bassins en terre (variant de 1.000 à 10.000 m²) de conception simple, situés à proximité des affluents du

fleuve ; (2) les cages flottantes (allant de 50 à 1.600 m³), également situées à proximité du delta du Mékong ; et (3) les enclos d'une densité de stockage allant de 40 à 60/m². Le système de polyculture à petite échelle en étang intégré est progressivement abandonné.³¹

Le Vietnam est également un producteur important de crevette tropicale : en 2015, la production (en volume) de crevette pattes blanches (*vannamei*) et de crevette géante tigrée (*monodon*) a atteint 540.000 tonnes. La production de tilapia s'est également accrue régulièrement, compensant la faible augmentation du volume de panga au cours des trois et quatre dernières années. En 2015, le Vietnam était le troisième plus grand pays aquaculteur au monde, derrière la Chine et l'Inde. La majeure partie de l'aquaculture vietnamienne a lieu en zone continentale (soit 90 %).³²

Table 4. PRINCIPALES ESPÈCES ISSUES DE L'AQUACULTURE VIETNAMIENNE (en milliers de tonnes)

Espèce	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Panga	1.140	1.151	1.184	1.148	1.134	1.174
Cyprinidés	469	490	450	406	446	317
Crevette pattes blanches	99	140	148	236	353	318
Tilapia	121	173	197	216	244	283
Crevette géante tigrée	213	194	164	186	240	223
Autre	647	711	960	1.028	1.108	1.134
Total	2.689	2.860	3.103	3.220	3.526	3.450

Source : FAO.

3.1.2. COMMERCE

Le Vietnam est un exportateur de produits de la mer important. En 2015, la balance commerciale était excédentaire, atteignant 4,19 milliards d'euros. En 2015, le Vietnam était le troisième plus grand exportateur de poisson au monde, derrière la Chine et l'Inde.³³

Table 5. BALANCE COMMERCIALE VIETNAMIENNE POUR LES PRODUITS DE LA MER (en milliards de dollars US)

Flux des échanges	2012	2013	2014	2015
Exportations	5,24	5,49	6,21	5,25
Importations	0,65	0,72	1,05	1,05
Balance	4,59	4,77	5,15	4,19

Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

Les produits transformés, tels que les filets frais et congelés (codes NC 0304, 0305 et 1604), représentent environ 49 % des exportations vietnamiennes de produits de la mer (en valeur) et les produits entiers frais et congelés (codes NC 0302 et 0303) constituent une grande partie des importations en valeur, soit 44 %. Ces données confirment que le Vietnam est un transformateur important et, à la lumière de l'accord de libre-échange avec l'UE, il représente un potentiel de croissance majeur pour les investissements étrangers dans

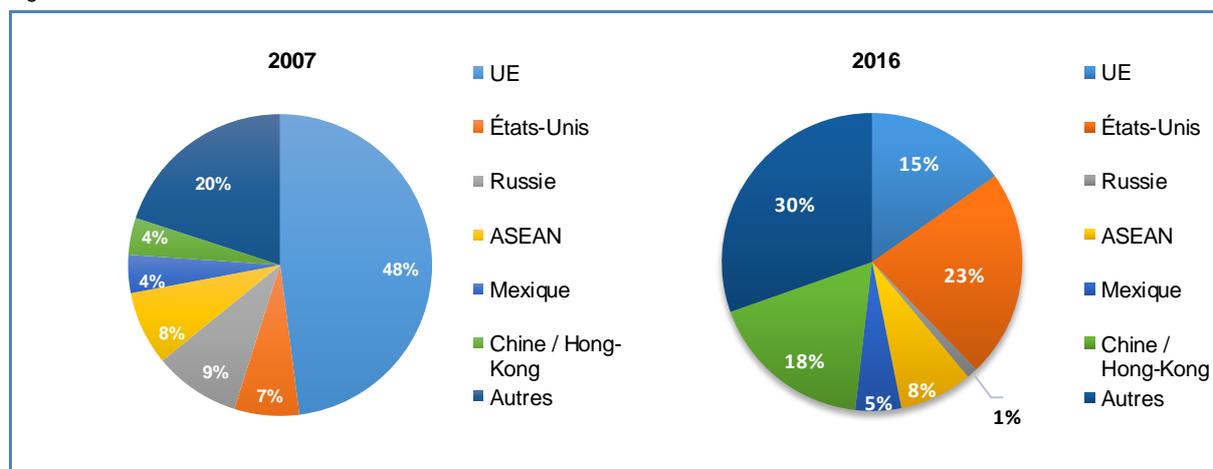
l'industrie de la transformation. L'ALE rapproche l'UE d'un accord avec les autres membres de l'ASEAN. Actuellement, l'UE a conclu les négociations avec Singapour et des négociations sont en cours avec les Philippines et l'Indonésie.

L'ASEAN est le troisième partenaire commercial de l'UE en-dehors de l'Europe (après les États-Unis et la Chine), avec des échanges de biens et de services dépassant 246 milliards d'euros (2014). L'UE est le deuxième partenaire commercial de l'ASEAN après la Chine, représentant environ 13 % des échanges de l'ASEAN.³⁴

Le panga étant la première espèce issue de l'aquaculture vietnamienne (en volume), ce poisson est naturellement un produit d'exportation majeur (filets congelés), avec une valeur totale d'exportation de 1,7 milliard de dollars US en 2016. Environ 90 % de la production vietnamienne de panga est exportée. Après sa récolte, le poisson vivant est transformé sous des formes différentes.

En 2016, les États-Unis étaient le premier marché d'exportation du Vietnam (387 millions de dollars US), suivis par la Chine/Hong-Kong et l'UE. Ces trois marchés ont représenté 56 % de la valeur totale d'exportation. Au milieu des années 2000, l'UE était le principal marché d'exportation de panga vietnamien, représentant une part de marché en valeur de 48 % en 2007. Depuis lors, la part de marché s'est écroulée à 15 % en 2016.³⁵

Figure 14. ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DU PANGA VIETNAMIE



Source : VASEP.

LE VIETNAM ET L'UNION EUROPÉENNE

En 2016, les importations vietnamiennes de produits de la mer ont légèrement dépassé le milliard d'euros et 268.000 tonnes. Les premières espèces importées étaient la crevette tropicale (entière et congelée), le pangas (en filets congelés) et la palourde.

Les principaux marchés européens (en valeur) étaient le Royaume-Uni (18 %), les Pays-Bas (15 %) et l'Allemagne (14 %). La première espèce importée au Royaume-Uni (en valeur) était la crevette tropicale, représentant 25 % de la valeur et 16 % du volume des importations.

Depuis 2010, les importations européennes de pangas ont baissé après une période de croissance les années précédentes. Le volume est passé de plus de 215.000 tonnes en 2010 à 105.320 tonnes en 2016. Tous les grands marchés européens ont constaté une baisse constante de leurs importations, à l'exception du Royaume-Uni, dont les importations ont augmenté de 28 % depuis 2010.

Au cours des dernières années, cette baisse a surtout été le fait des préoccupations concernant le cycle de production (importance de la pollution dans les piscicultures). L'image du pangas en Europe et dans les autres pays s'est dégradée du fait des reportages par les médias et des campagnes dans les marchés domestiques. En général, la filière pangas est considérée comme massive, orientée vers la production et ayant de conséquences néfastes sur l'environnement. Ce dernier point est lié aux mauvaises qualités sanitaires de l'eau dans le fleuve Mékong (pollution, bactéries, effluents industriels, toxines, etc.), à une qualité inférieure des aliments pour poisson et à l'exploitation des travailleurs. Par conséquent, plusieurs grands distributeurs européens retirent désormais cette espèce de leur offre.

Table 6. PRINCIPAUX MARCHÉS EUROPÉENS POUR LES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE LA MER EN PROVENANCE DU VIETNAM (en millions d'euros et en milliers de tonnes)

Pays	2014		2015		2016	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Royaume-Uni	126	27	172	28	182	30
Pays-Bas	102	31	130	30	153	33
Allemagne	161	46	161	34	141	28
Italie	109	40	111	38	119	40
France	115	28	120	27	113	24
Autre	317	126	324	110	322	113
Total	930	298	1.018	267	1.030	268

Source : EUMOFA.

Table 7. **PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES IMPORTÉES DU VIETNAM (en millions d'euros et en milliers de tonnes)**

Espèce	2014		2015		2016	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Crevette tropicale	202	25	222	25	244	28
Panga	235	131	250	113	222	108
Palourde	32	22	36	21	40	26
Listao	0	0	33	11	27	10
Albacore	17	5	19	6	25	7
Autre	444	115	457	91	472	89
Total	930	298	1.017	267	1.030	268

Source : EUMOFA.

En 2016, les exportations vietnamiennes de produits de la mer ont atteint 224 millions d'euros et 53.000 tonnes. Les principales espèces exportées (en valeur) étaient le flétan noir (59 %), le saumon (12%) et la truite (5 %).

En 2016, les principaux exportateurs européens étaient le Danemark (47 %), suivi par l'Espagne (16 %) et la Pologne (10 %). Les premiers produits halieutiques exportés du

Danemark étaient le flétan noir (poisson entier et congelé) et la truite (poisson entier et congelé). Le flétan noir a représenté 85 % de la valeur des exportations danoises et 78 % de leur volume, tandis que la truite a représenté 8 % de leur valeur et 11 % de leur volume.

La Pologne était le principal fournisseur du saumon (filets congelés) du Vietnam, représentant 74 % de la valeur des exportations polonaises et 66 % de leur volume.

Table 8. **PRINCIPAUX ÉTATS MEMBRES DE L'UE EXPORTANT VERS LE VIETNAM (en millions d'euros et en milliers de tonnes)**

Pays	2014		2015		2016	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Danemark	56	13	72	15	106	20
Espagne	39	9	48	12	36	7
Pologne	23	5	23	6	22	5
Royaume-Uni	12	8	12	8	21	10
France	25	3	19	2	15	2
Autre	12	10	17	6	24	9
Total	165	48	189	49	224	53

Source : EUMOFA.

Table 9. PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EXPORTÉES VERS LE VIETNAM (en millions d'euros et en milliers de tonnes)

Espèce	2014		2015		2016	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Flétan noir	84	18	100	18	132	23
Saumon	25	6	25	10	27	9
Truite	7	2	7	2	12	3
Légine	21	1	14	1	11	0
Chinchard	0	0	1	1	3	2
Autre	28	21	42	17	39	16
Total	165	48	189	49	224	53

Source : EUMOFA.

3.1.3. ÉVOLUTION FUTURE

Dans le but de consolider l'industrie et de stimuler la croissance de la production, le Ministère vietnamien de l'agriculture et du développement rural a approuvé un plan sur 5 ans relatif à l'augmentation de la production pangasicole à 1,6 million de tonnes d'ici 2020. La mise en œuvre du plan a commencé en 2015, par des investissements pour développer les infrastructures aux zones d'élevage, moderniser les écloseries de poisson et améliorer l'ensemble de la filière. Dans le même temps, la filière panga vietnamienne vise à produire de nouveaux produits à valeur ajoutée, tout en se focalisant sur la durabilité de la filière de production.³⁶

Cette année, le premier conteneur d'huîtres vietnamiennes a été exporté vers l'UE, notamment destinées à l'Italie. Fort d'une capacité de production de 30.000 tonnes, le Vietnam possède le potentiel pour devenir un exportateur majeur vers le marché européen, ciblant les supermarchés et le marché des HORECA. Un facteur clé pour établir les exportations de cette espèce, cultivée dans le nord de la province de Nam Dinh, est le respect des exigences européennes strictes et de la réglementation italienne relatives à la santé et l'environnement.³⁷

3.2. COMMERCE DE GROS DES PRODUITS HALIEUTIQUES EN ESPAGNE

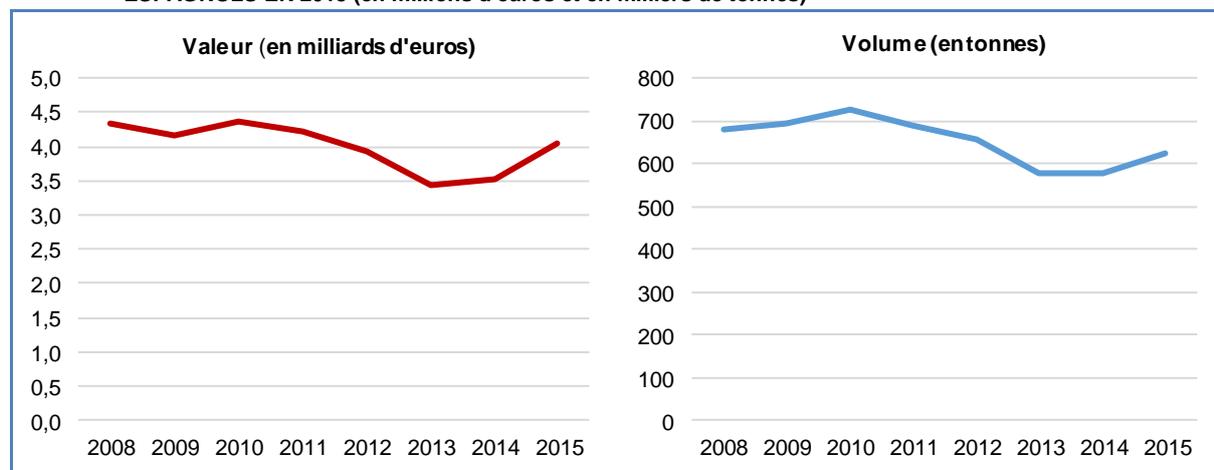


3.2.1. LE RÔLE DU COMMERCE DE GROS DANS LA DISTRIBUTION DES PRODUITS HALIEUTIQUES EN ESPAGNE

En Espagne, la distribution en gros est essentiellement structurée autour d'un réseau de 23 marchés de gros (ou les « mercas »), gérés par une entreprise d'état, MERCASA. De ces marchés, 21 traitent le commerce du

poisson. En 2015, le réseau a vendu 623.000 tonnes de produits frais et congelés de la pêche et de l'aquaculture, pour une valeur dépassant 4,0 milliards d'euros. Environ 50 % du total de la consommation nationale de poisson (par les ménages et hors domicile) est vendu à travers le réseau des mercas. Par comparaison, ce taux est d'environ 60 % pour les fruits et légumes et de 30 % pour la viande non transformée. Pour la première fois depuis 2010, une augmentation globale en volume a été enregistrée en 2015. Pour autant, les volumes atteints en 2015 sont restés inférieurs de 100.000 tonnes par rapport au niveau de 2010 (soit - 14 %). En 2015, la valeur était de 320 millions d'euros, soit 7 % de moins que la valeur atteinte en 2010. Les deux plus grands marchés de gros, Mercabarna et Mercamadrid, représentent 62 % de la valeur et 57 % du volume de ce total. En 2015, le volume des produits de la pêche et de l'aquaculture (à savoir 623.000 tonnes) inclut les activités commerciales apportées par les zones d'activités complémentaires (ZAC) situées dans les mercas. Sans les ZAC, le volume de produits frais et congelés de la pêche et de l'aquaculture dans les 19 marchés de gros espagnols a terminé à 454.510 tonnes en 2015 (voir Tableau 10).

Figure 15. VENTES DE PRODUITS FRAIS ET CONGELÉS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE SUR LES MERCAS ESPAGNOLS EN 2015 (en millions d'euros et en milliers de tonnes)



Source : MERCASA.

Table 10. VENTES DE PRODUITS FRAIS ET CONGELÉS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE SUR LES MARCHÉS DE GROS EN ESPAGNE EN 2015

Mercas	Volume (en tonnes)
Mercalgeciras	2.045
Mercabadajoz	847
Mercabarna	73.288
Mercabilbao	27.395
Mercacórdoba	6.288
Mercagalicia	320
Mercagranada	10.406

Mercairuña	3.646
Mercajerez	291
Mercalaspalmas	2.820
Mercaleón	1.220
Mercamadrid	133.546
Mercamálaga	38.384
Mercamurcia	1.016
Mercapalma	9.873
Mercasalamanca	1.098
Mercasevilla	24.833
Mercavalencia	95.966

Mercazaragoza	21.228
Total	454.510

Source : MERCASA.

Mercamadrid est de loin le premier marché de gros pour les produits frais de la pêche et de l'aquaculture. Plus particulièrement, Mercabarna possède une ZAC très vaste, comprenant :

- des entreprises spécialisées dans la manutention, le conditionnement, la conservation, la distribution, l'importation et l'exportation de tous les types de produits de la mer frais et congelés ;
- des centres d'achat pour les circuits de la grande distribution et de la distribution de détail, se fournissant en produits frais venant de Mercabarna ;
- les entreprises spécialisées dans la filière de la restauration.

Les principales espèces vendues fraîches (en volume) sont les petits pélagiques (l'anchois, la sardine et le chinchard, soit 18 %), les merlucides (15 %), la moule (9 %) et le saumon (7 %). Les produits congelés phares (en volume) sont les céphalopodes (24 %), la crevette (18 %) et les merlucides (14 %).

ZOOM SUR LES PRODUITS FRAIS

En 2015, les 19 marchés de gros ont vendu 334.600 tonnes de produits frais de la pêche et de l'aquaculture, dont 259.300 tonnes de poisson et 75.300 tonnes de crustacés et de mollusques. Madrid était le premier marché (75.500 tonnes) pour le poisson frais, dépassant Barcelone (41.300 tonnes), Valence (40.300 tonnes) et Málaga (32.800 tonnes).

Pour les crustacés et les mollusques frais, Valence (22.300 tonnes) et Barcelone (21.300 tonnes) se situaient clairement devant Madrid (11.800 tonnes) et Bilbao (5.400 tonnes).

Table 11. **VENTES DE PRODUITS FRAIS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE SUR LES MARCHÉS DE GROS EN ESPAGNE EN 2015**

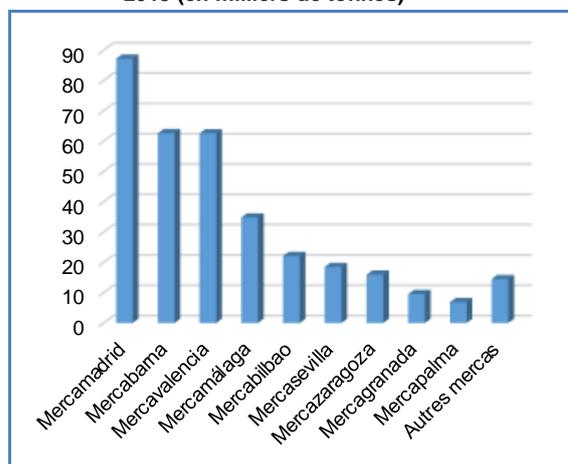
Mercas	Poisson (en tonnes)	Crustacés et mollusques	Total frais (en tonnes)
Mercalgeciras	1.465	266	1,731
Mercabadajoz	693	105	798
Mercabarna	41.301	21.333	62.634
Mercabilbao	16.675	5.432	22.107
Mercacórdoba	4.323	1.148	5.471
Mercagalicia	-	320	320
Mercagranada	7.124	2.404	9.528
Mercairuña	2.960	450	3,410
Mercajerez	191	100	291
Mercalaspalmas	10	-	10
Mercaleón	981	235	1.216
Mercamadrid	75.460	11.769	87.229
Mercamálaga	32.784	2.025	34.809
Mercamurcia	89	42	131

Mercapalma	4.643	2.226	6.869
Mercasalamanca	917	178	1.095
Mercasevilla	15.460	3.001	18.461
Mercavalencia	40.321	22.268	62.589
Mercazaragoza	13.926	2.012	15.938
Total	259.323	75.314	334.637

Source : MERCASA.

Globalement, en 2015, les principales espèces de poisson étaient le merlu (49.000 tonnes), l'anchois (32.600 tonnes), le saumon (23.800 tonnes), la sardine (20.400 tonnes), le merlan bleu (16.500 tonnes) et la dorade (11.800 tonnes). Les principaux crustacés et mollusques étaient la moule (28.700 tonnes), l'encornet (7.600 tonnes), la seiche (7.200 tonnes), la petite praire (5.800 tonnes) et la palourde (5.500 tonnes).

Figure 16. **CLASSEMENT DES MARCHÉS DE GROS POUR LE POISSON FRAIS, LES CRUSTACÉS ET LES MOLLUSQUES EN 2015 (en milliers de tonnes)**



Source : MERCASA

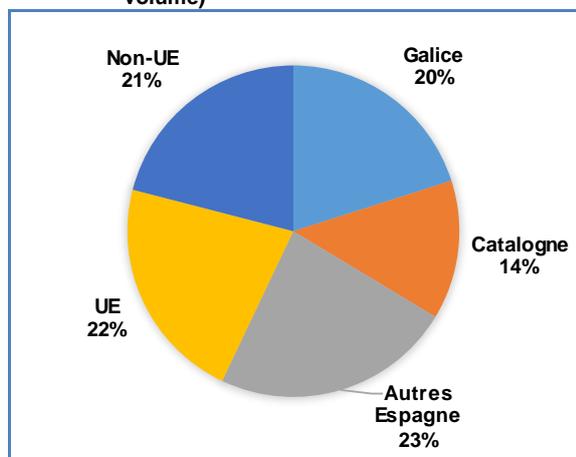
3.2.2. MERCABARNA

En 2016, le marché de gros des produits halieutiques de Barcelone a vendu 60.094 tonnes de produits frais de la pêche et de l'aquaculture (soit - 2,7 % par rapport à 2015) pour une valeur de 439 millions d'euros (soit + 4,4 %). Le prix moyen a augmenté de 6,80 EUR/kg à 7,30 EUR/kg. Les principales espèces vendues étaient le merlu (8.428 tonnes), la moule (7.446 tonnes), la baudroie (5.182 tonnes), le saumon (4.079 tonnes) et le thon (2.628 tonnes).

POISSON FRAIS

En 2016, plus de la moitié des ventes (en volume) de poisson frais de Mercabarna (soit 57 %) provenait d'Espagne, principalement de Galice, de Catalogne et de la côte cantabrique. Le reste des produits était fourni tant par des pays européens (22 %) que non-européens (21 %).

Figure 17. **MERCABARNA : VENTES DE POISSON FRAIS PAR ORIGINE EN 2016 (en % du volume)**

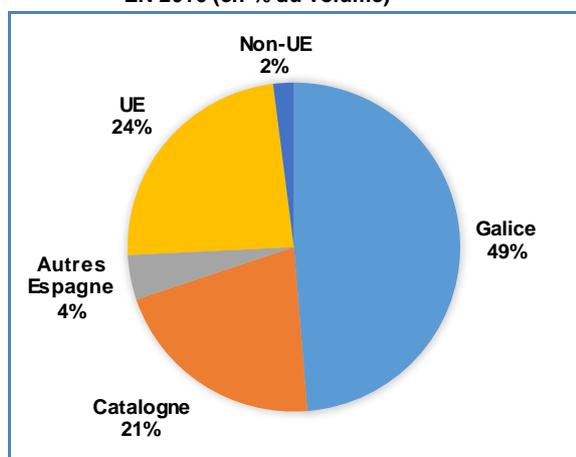


Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données MERCABARNA.

CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES FRAIS

La Galice (49 %), l'UE (24 %) et la Catalogne (21 %) sont les principaux fournisseurs de crustacés et mollusques frais (principalement de mollusques). Les principaux fournisseurs européens sont la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

Figure 18. **MERCABARNA : VENTES DE CRUSTACÉS ET DE MOLLUSQUES FRAIS PAR ORIGINE EN 2016 (en % du volume)**



Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données MERCABARNA.

3.2.3. MERCAMADRID

En 2016, Mercamadrid a échangé 89.978 tonnes de produits frais de la pêche et de l'aquaculture (soit + 3,2 % par rapport à 2015).

Cette tendance à la hausse ne s'est pas poursuivie pendant les 5 premiers mois de 2017. Pendant cette période, les

ventes en volume ont baissé de 6 %, principalement du fait des diminutions enregistrées pour les deux principales espèces importées, le saumon (- 25 %) et le cabillaud (- 13 %).

Pendant les 5 premiers mois de 2017, 32 % (soit 10.962 tonnes) de produits frais vendus par Mercamadrid étaient importés. Les principaux fournisseurs étaient la Norvège pour le saumon (2.581 tonnes) et la France pour le merlu (1.439 tonnes), l'anchois (263 tonnes), la sardine, le thon, le cabillaud et l'encornet. Les autres fournisseurs étrangers étaient la Turquie et la Grèce (à la fois pour le bar d'élevage et la dorade d'élevage), le Danemark (le saumon, le cabillaud et le merlu), l'Italie (le rouget barbet, la petite praire, l'anchois et la sardine), le Portugal (le thon et l'anchois), les Pays-Bas (la sole et le merlu) et le Maroc (l'espadon et le poulpe).

L'approvisionnement d'origine espagnole (soit 68 % du total) provient surtout de Galice, du Pays Basque, d'Andalousie et de Murcie. Plus spécifiquement, les principales provinces d'approvisionnement de Mercamadrid sont Pontevedra (Vigo), fournissant le merlu, l'encornet, la moule, la sardine, la palourde, le thon, le cabillaud, l'anchois, la cardine franche, la limande et la dorade ; La Corogne, fournissant le merlu, la moule et le turbot d'élevage ; Guipúzcoa (Pays Basque), fournissant le merlu, la sole, le lieu jaune, le lieu noir, le thon, le congre et la cardine franche ; et Murcie pour les produits d'élevage (le thon engraisé, le bar et la dorade).

Table 12. **VENTES DE PRODUITS FRAIS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE SUR LE MARCHÉ DE GROS DE MERCAMADRID SUR LA PÉRIODE JANVIER-MAI 2016 ET 2017 (en tonnes)**

Espèce	Janvier-mai 2016	Janvier-mai 2017
Merlu	7.347	7.606
Saumon	6.404	4.829
Sardine	1.254	1.719
Bar	1.787	1.609
Dorade	2.534	2.633
Anchois	2.769	2.017
Cabillaud	1.407	1.223
Thon	2.920	2.466
Encornet	1.488	1.265
Cardine franche	959	1.010
Moule	876	923
Autre	7.074	7.362
Total	36.819	34.662

Source : MERCASA.

4. Consommation

CONSOMMATION DES MÉNAGES DANS L'UNION EUROPÉENNE

En mars 2017, la consommation de produits frais de la pêche et de l'aquaculture (en valeur et en volume) a augmenté en France (respectivement, + 3 % et + 4 %), en Italie (+ 4 % et + 5 %) et en Espagne (+ 2 % et + 9 %), par rapport à mars 2016. En Irlande et au Royaume-Uni, la valeur est restée inchangée tandis que le volume a baissé (respectivement, - 2 % et - 5 %). Pour le reste des États membres analysés, leur volume et leur valeur ont diminué.

En mars 2017, la consommation des ménages (en volume et en valeur) a chuté en Hongrie (respectivement, - 57 % et

- 53 %), probablement liée au fait que Pâques, période de consommation accrue de carpe, était au mois de mars en 2016 et au mois d'avril en 2017. La Suède a suivi la Hongrie (- 39 % en volume et - 30 % en valeur).

Par ailleurs, tant le volume que la valeur ont augmenté en Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni par rapport au mois de février 2017.

Table 13. MARS : BILAN DES PAYS DÉCLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Consommation par habitant 2014* (équivalent poids vif) kg/par habitant/an	Mars 2015		Mars 2016		Février 2017		Mars 2017		Évolution de mars 2016 à mars 2017	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Danemark	22,1	774	11,22	770	11,67	629	9,78	557	8,60	-28 %	-26 %
Allemagne	13,3	5.284	75,48	6.897	100,53	5.821	80,07	5.924	88,88	14 %	12 %
France	34,4	18.363	193,00	19.226	216,78	16.501	194,39	19.779	224,55	3 %	4 %
Hongrie	4,6	536	2,42	516	2,53	269	1,52	222	1,18	-57 %	-53 %
Irlande	23,0	1.423	18,77	1.442	19,71	1.218	16,64	1.409	19,73	-2 %	0 %
Italie	28,9	28.253	252,56	27.710	249,90	29.654	269,52	28.846	261,79	4 %	5 %
Pays-Bas	22,6	2.268	30,10	2.392	34,80	1.987	25,48	2.148	30,23	10 %	13 %
Pologne	13,0	5.782	31,36	5.966	32,37	4.408	24,16	5.430	29,42	9 %	9 %
Portugal	55,3	4.216	23,93	5.923	35,51	4.140	27,61	5.229	34,81	12 %	2 %
Espagne	46,2	59.481	405,80	60.107	421,21	51.842	385,83	61.163	457,98	2 %	9 %
Suède	33,2	865	10,07	1.043	12,79	590	8,49	638	8,99	-39 %	-30 %
Royaume-Uni	24,9	30.463	351,14	30.672	339,37	24.893	262,64	30.519	322,51	0 %	-5 %

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données Europanel (mis à jour le 14/06/2017).

* Les données relatives à la consommation par habitant pour tout le poisson et les produits de la mer de l'ensemble des États membres de l'UE sont disponibles sur : <http://www.eumofa.eu/documents/20178/77960/The+EU+fish+market+-+2016+Edition.pdf>

Globalement, au cours des trois derniers mois de mars, la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture (en valeur et en volume) affiche une tendance à la hausse en France, en Italie et en Espagne. Malgré une baisse de la consommation en mars 2017 par rapport à mars 2016, l'Allemagne et le Portugal ont enregistré une tendance à la hausse de la consommation par rapport aux trois derniers mois de mars.

En mars, la consommation de produits frais de la pêche par les ménages (en volume) était supérieure à la moyenne annuelle des trois dernières années dans la majeure partie des États membres analysés, à l'exception du Danemark, de la Hongrie et de la Suède. En Hongrie, le volume et la valeur étaient au-dessous de la moyenne annuelle

(respectivement - 56 % et - 43 %), enregistrant le volume et la valeur inférieurs à la moyenne les plus faibles depuis 2014. Au Danemark, le volume était inférieur de 24 % à la moyenne annuelle, soit 3 % de moins qu'en Suède (- 23 %). La valeur était inférieure de 19 % à la moyenne au Danemark et de 15 % en Suède.

L'Irlande a enregistré le volume et la valeur supérieurs à la moyenne les plus élevés (respectivement, + 46 % et + 50 %), suivis par l'Allemagne (+ 11 % et + 25 %).

4.1. CREVETTE CRANGON NCA.



Habitat : Crustacé vivant principalement dans les eaux côtières peu profondes, sur des fonds vaseux, de quelques mètres à environ 40 m de profondeur.³⁸

Zone de capture : De l'Atlantique Nord (Norvège, Islande) à l'Afrique du Nord et en mer Méditerranée.³⁹

Principaux pays producteurs en Europe : Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Belgique, Royaume-Uni.⁴⁰

Méthode de production : Pêche.

Principaux consommateurs dans l'UE : Belgique, Pays-Bas, Allemagne, France.⁴¹

Présentation : Individu entier, pelé.

Conservation : Fraîche, congelée.

Modes de préparation : Bouillie, grillée.

Nous avons parlé de la crevette *Crangon nca* dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Danemark (7/2016)

Sujet du mois : les Pays-Bas (octobre 2013)

Commerce : Exportations intra-UE (11/2016)

APERÇU DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES AUX PAYS-BAS

Globalement, la consommation hollandaise par habitant est inférieure à la moyenne européenne. En 2014, la consommation hollandaise de poisson et de produits de la mer par habitant était de 22,6 kg, baissant de 3 % par rapport à 2013. Elle était inférieure de 11% à la

consommation moyenne par habitant dans l'UE (25,5 kg) et de 59% à la consommation par habitant la plus élevée dans l'UE (55,3 kg), enregistrée par le Portugal. Consultez le tableau 13 pour en savoir plus sur la consommation par habitant dans l'UE.

TENDANCE DE LA CONSOMMATION AUX PAYS-BAS

Tendance sur le long terme, janvier 2013-mars 2017 : Augmentation en prix et diminution en volume.

Prix moyen : 30,50 EUR/kg (2013), 27,25 EUR/kg (2014), 25,23 EUR/kg (2015), 38,44 EUR/kg (2016).

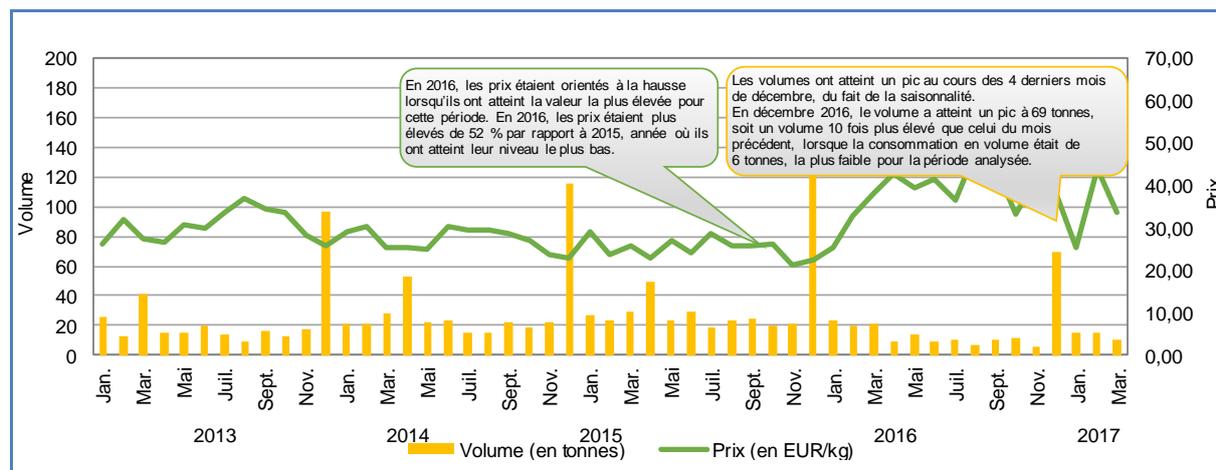
Consommation totale en volume : 296 tonnes (2013), 376 tonnes (2014), 429 tonnes (2015), 210 tonnes (2016).

Tendance sur le court terme, janvier-mars 2017 : Augmentation en valeur et diminution en volume.

Prix moyen : 34,31 EUR/kg.

Consommation totale en volume : 40 tonnes.

Figure 19. PRIX DE DÉTAIL ET VOLUME DE CREVETTE CRANGON NCA. AUX PAYS-BAS

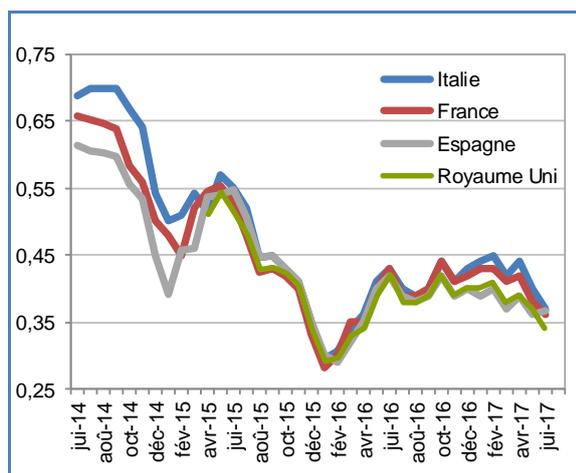


Source : EUMOFA (mis à jour le 14/06/2017).

5. Contexte macro-économique

5.1. CARBURANT MARITIME

Figure 20. **PRIX MOYEN DE CARBURANT MARITIME EN ITALIE, EN FRANCE, EN ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI (EUR/LITRE)**



Source : Chambre de Commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; Espagne ; ARVI (janvier 2013-avril 2015) ; MABUX (juin 2015-juin 2017).

En juin 2017, le prix du carburant dans les ports français de Lorient et Boulogne était de 0,36 EUR/litre, soit une baisse de 5 % par rapport au mois de mai 2017 et une baisse de 16 % par rapport au mois de juin 2016.

Dans les ports italiens d'Ancône et de Livourne, le prix moyen du carburant maritime était de 0,37 EUR/litre en juin 2017. Il a diminué de 8 % par rapport au mois précédent et de 14 % par rapport au mois de juin 2016.

En juin 2017, le prix du carburant maritime dans les ports espagnols de La Corogne et de Vigo a augmenté de 2 %, pour atteindre 0,37 EUR/litre. Il a baissé de 13 % par rapport au mois de juin 2016.

Le prix du carburant observé dans les ports britanniques de Grimsby et d'Aberdeen s'élevait à 0,34 EUR/litre en juin 2017, soit une baisse de 8 % par rapport au mois précédent et de 19 % par rapport au mois de juin 2016.

5.2. PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET DU POISSON

En mai 2017, l'inflation annuelle dans l'UE a baissé à 1,6 % par rapport au taux de 2,0 % du mois d'avril 2017. L'année précédente, le taux d'inflation avait atteint -0,1 %. En mai 2017, les taux annuels les plus faibles ont été enregistrés en Irlande (0,0 %), en Roumanie (+0,5 %), au Danemark (+0,7 %) et aux Pays-Bas (+0,7 %), tandis que les taux annuels les plus élevés ont été observés en Estonie (+3,5 %), en Lituanie (+3,2 %) et au Royaume-Uni (+2,9 %).

Par rapport au mois d'avril 2017, l'inflation annuelle a progressé dans 3 États membres (la République Tchèque, la Slovaquie et le Royaume-Uni), est restée stable à Malte et a diminué dans les 24 derniers.

En mai 2017, les prix des aliments et boissons non alcooliques ont légèrement augmenté (+0,3 %), à l'instar du prix du poisson et des produits de la mer (+0,6 %) par rapport au mois d'avril 2017.

Le prix des denrées alimentaires et du poisson a augmenté de respectivement 1,7 % et 4,1 %, par rapport au mois de mai 2016. Le prix du poisson et des produits de la mer a augmenté de 6,8 %, tandis que le prix des aliments et des boissons non alcooliques a augmenté de 1,7 % par rapport de mai 2015.

Table 14. **INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉ DANS L'UE (2015 = 100)**

IPCH	Mai 2015	Mai 2016	Avr. 2017	Mai 2017
Aliments et boissons non alcooliques	100,63	100,55	101,97	102,30
Poisson et produits de la mer	99,33	101,93	105,43	106,07

Source : Eurostat.

5.3. TAUX DE CHANGE

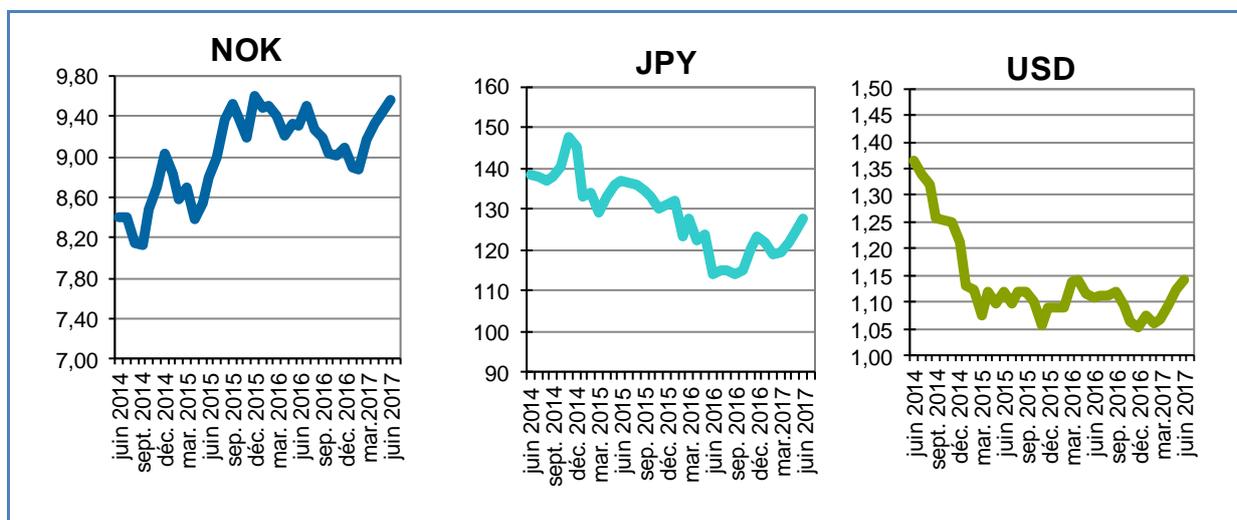
En juin 2017, l'euro s'est apprécié par rapport à la couronne norvégienne (+1,4 %), le yen japonais (+2,7 %) et le dollar américain (+1,7 %) par rapport au mois de mai 2017. Au cours des six derniers mois, l'euro a fluctué autour de 1,09 par rapport au dollar américain. Comparé au mois de juin 2016, l'euro s'est apprécié de 2,9 % par rapport à la couronne norvégienne, de 12,0 % par rapport au yen japonais et de 2,8 % par rapport au dollar américain.

Table 15. **TAUX DE CHANGE DE L'EURO PAR RAPPORT À TROIS DEVISES SÉLECTIONNÉES**

Devise	Juin 2015	Juin 2016	Mai 2017	Juin 2017
NOK	8,7910	9,3008	9,4388	9,5713
JPY	137,01	114,05	124,40	127,75
USD	1,1189	1,1102	1,1221	1,1412

Source : Banque centrale européenne.

Figure 21. TENDANCE DES TAUX DE CHANGE DE L'EURO



Source : Banque centrale européenne.

5.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Sur la période janvier-mars 2017, le taux du PIB désaisonnalisé a progressé de 0,6% par rapport à la période octobre-décembre 2016. Au cours du quatrième trimestre 2016, le PIB a augmenté de 0,6 %. Au cours du premier trimestre 2017, le PIB désaisonnalisé a progressé de 2,1 % par rapport à la période janvier-mars 2016, suite à une augmentation de 2,0 % au trimestre précédent.

Parmi les États membres de l'UE, sur la période janvier-mars 2017, le Royaume-Uni a enregistré la croissance du

PIB la plus faible (+0,2 %) par rapport au trimestre précédent, suivi par la Grèce, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède, où le taux de croissance du PIB a légèrement augmenté (+ 0,4 %).

En janvier-mars 2017, la Roumanie, la Lettonie et la Slovaquie ont enregistré les plus fortes croissances du PIB (respectivement + 1,7 %, + 1,5 % et 1,6 %).

Par rapport à janvier-mars 2016, la Grèce a enregistré le plus faible taux de croissance du PIB (+ 0,4 %) et la Roumanie le plus élevé (+ 5,6 %).⁴²

EUMOFA Faits saillants du mois est publié par la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission Européenne.

Éditeur : Commission européenne, Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Avertissement : Bien que la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche soit responsable de la production d'ensemble de cette publication, les opinions et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Commission ou de ses membres.

© European Union, 2017
KL-AK-17-006-FR-N
ISSN 2363-409X

Photographies ©Eurofish.

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source.

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET COMMENTAIRES :

Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche
B-1049 Bruxelles
Tél. +32 229-50101
E-mail : contact-us@eumofa.eu

CE RAPPORT A ÉTÉ ÉTABLI À PARTIR DE DONNÉES EUMOFA ET DES SOURCES SUIVANTES :

Premières ventes : EUMOFA ; Puertos del estado. Les données analysées se réfèrent au mois d'avril 2017.

Approvisionnement mondial : Commission européenne ; Statistics Iceland ; Institut norvégien de la recherche marine ; CGPM-FAO ; Marine Stewardship Council ; Association nationale italienne des fabricants de conserves de poisson et des pêcheurs de thon ; Conseil norvégien des produits de la mer.

Études de cas : EUMOFA ; Comtrade des NU ; FAO ; L'Université de la Colombie-Britannique ; VASEP ; Innovation Norway ; www.fis.com ; MERCASA ; MERCABARNA ; MERCAMADRID.

Consommation : EUMOFA ; EUROPANEL ; Parlement européen ; FAO Fishstat.

Contexte macro-économique : EUROSTAT ; BCE ; Chambre de commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI, Espagne ; MABUX.

Les données de première vente sont disponibles dans un document annexe sur le site EUMOFA. Les analyses sont effectuées sur les données après agrégation (principales espèces commerciales).

L'Observatoire du marché européen pour la pêche et les produits de l'aquaculture (EUMOFA) a été développé par la Commission européenne. Il constitue l'un des outils de la nouvelle Politique de Marché dans le cadre de la réforme de la Politique Commune des Pêches. [Règlement (UE) n° 1379/2013 art. 42].

EUMOFA est un outil d'intelligence économique, qui fournit régulièrement des prix hebdomadaires, les tendances de marché mensuelles dont des données structurelles

annuelles tout au long de la filière.

La base de données est alimentée par des données fournies et validées par les États Membres et les institutions européennes. Elle est disponible en 24 langues.

Le site d'EUMOFA est accessible au public à l'adresse suivante : www.eumofa.eu/fr

6. Références

¹Bivalves et autres mollusques et invertébrés aquatiques, céphalopodes, crustacés, poissons plats, poissons d'eau douce, poissons de fond, produits aquatiques divers, autres poissons marins, salmonidés, petits pélagiques, et thon et thonidés.

² Les données se réfèrent à 28 ports dont l'État est propriétaire. http://www.puertos.es/en-us/estadisticas/Pages/estadistica_mensual.aspx

³ http://www.seafish.org/media/publications/SeafishResponsibleSourcingGuide_CrabsLobsters_201309.pdf

⁴ <http://www.imr.no/temasider/skalldyr/taskekrabbe/en>

⁵ <http://www.imr.no/temasider/skalldyr/taskekrabbe/en>

⁶ <http://www.fao.org/fishery/species/2627/en>

⁷ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32001R0724&from=EN>

⁸ <http://britishseafishing.co.uk/velvet-swimming-crab-2/>

⁹ <http://www.fao.org/fishery/species/3571/en>

¹⁰ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R0227&from=EN>

¹¹ <http://www.guidedesespecies.org/fr/seiche>

¹² http://seafish.org/media/Publications/SeafishSpeciesGuide_Cuttlefish_201401.pdf

¹³ <http://www.fao.org/fishery/species/2711/en>

¹⁴ https://ec.europa.eu/fisheries/nasco-continues-efforts-understand-and-tackle-poor-conservation-status-atlantic-salmon-stocks_en

¹⁵ <https://www.eu2017.mt/en/news/Pages/Conservation-of-Atlantic-tunas-international-measures-become-EU-law.aspx>

¹⁶ [http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2017/06/20-transparent-external-fishing-activities/;](http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2017/06/20-transparent-external-fishing-activities/)
https://ec.europa.eu/fisheries/statement-karmenu-vella-european-commissioner-maritime-affairs-fisheries-and-environment-after_en

¹⁷ https://ec.europa.eu/fisheries/smooth-running-2017-bluefin-tuna-season-first-time-all-eu-operators-use-electronic-catch_en

¹⁸ http://www.imr.no/nyhetsarkiv/2017/juni/tilrar_a_redusere_torskekvoten_med_en_femtedel/en

¹⁹ <http://www.fao.org/3/a-i7340e.pdf>

²⁰ <http://www.statice.is/publications/news-archive/fisheries/fish-catches-in-may-2017/>

²¹ <https://www.msc.org/newsroom/news/world-first-icelandic-capelin-is-msc-certified?fromsearch=1&isnewssearch=1>

²² <https://www.msc.org/newsroom/news/world-first-as-greenland-halibut-fishery-gains-msc-certification?fromsearch=1&isnewssearch=1>

²³ http://tonno360.it/wp-content/uploads/2017/06/Ancit_cs-dati-economici-2016_060617.pdf (en italien).

²⁴ <https://en.seafood.no/news-and-media/news-archive/norwegian-seafood-exports-grow-by-13-in-may/>

²⁵ <http://www.fao.org/3/a-i5555e.pdf>

²⁶ <https://comtrade.un.org/data>

²⁷ <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/vietnam/>

²⁸ <http://fisheries.ubc.ca/node/4711>

²⁹ <http://fisheries.ubc.ca/node/4711>

³⁰ <http://www.opportunities-abroad.no/wp-content/uploads/2016/10/Vietnam-Marine-Sector-Innovation-Norway.pdf>

³¹ http://www.fao.org/fishery/culturedspecies/Pangasius_hypophthalmus/en

³² <http://www.fao.org/3/a-i5555e.pdf>

³³ <http://www.fao.org/3/a-i5555e.pdf>

³⁴ <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/vietnam/>

³⁵ VASEP.

³⁶ <http://www.fao.org/in-action/globefish/market-reports/resource-detail/en/c/336908/>

³⁷ <http://fis.com/fis/worldnews/worldnews.asp?l=e&id=92197&ndb=1>

³⁸ [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2011/460041/IPOL-PECH_ET\(2011\)460041_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2011/460041/IPOL-PECH_ET(2011)460041_EN.pdf)

³⁹ [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2011/460041/IPOL-PECH_ET\(2011\)460041_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2011/460041/IPOL-PECH_ET(2011)460041_EN.pdf)

⁴⁰ FAO Fishstat.

⁴¹ [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2011/460041/IPOL-PECH_ET\(2011\)460041_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2011/460041/IPOL-PECH_ET(2011)460041_EN.pdf)

⁴² <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8057546/2-08062017-AP-EN.pdf>